

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Annuelle 2025

Samedi 22 novembre 2025

9h00 à 12h30

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

lundi 17 novembre 16h30



**FÉDÉRATION DES
COOPÉRATIVES D'HABITATION
DE L'ESTRIE**

TABLE DES MATIÈRES



✎ Avis de convocation.....	3
✎ Ordre du jour.....	4
✎ Règles, procédures et informations générales.....	5

PROCÈS-VERBAUX :

✎ Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du.....	9
✎ Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du.....	19
✎ Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du.....	28

PROPOSITIONS :

✎ Proposition d'augmenter la contribution annuelle au 1 ^{er} juillet 2026.....	36
---	----



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie

Le samedi 22 novembre 2025

9 h 00 à 12 h 30

Club de golf de Sherbrooke

1000, rue Musset, Sherbrooke

Avis de convocation

Les coopératives voulant déposer des résolutions devront les remettre au bureau de la Fédération au plus tard le vendredi 14 novembre à 16h30, soit avant la tenue du dernier conseil d'administration précédant l'assemblée générale annuelle.

Pour l'assemblée générale annuelle, votre coopérative doit désigner des représentant(e)s (voir règles et procédures p.5). Veuillez compléter et nous retourner les deux documents joints au courriel d'invitation avant l'AGA.

Les inscriptions doivent se faire au plus tard le 17 novembre 2025 16h30
(aucune possibilité d'inscription après cette date) :

Par ce lien : <https://forms.office.com/r/v9bqPKHZU8>

*Par téléphone au 819 566-6303 poste 0

**Dans le cas d'une inscription par téléphone, la vérification et mise à jour de la coopérative ainsi que l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la coopérative pour définir les représentants officiels pourront être envoyés par la poste ou être remis à la table d'accueil le matin de l'assemblée, avant 9h.*

Salle accessible aux personnes à mobilité réduite. Stationnement gratuit.



FÉDÉRATION DES
COOPÉRATIVES D'HABITATION
DE L'ESTRIE

ORDRE DU JOUR



Le samedi 22 novembre 2025

de 9h00 à 12h30

(Ouverture des portes à 8h00)

Club de golf de Sherbrooke
1000, rue Musset, Sherbrooke

Salles accessibles aux personnes à mobilité réduite. Stationnement gratuit.

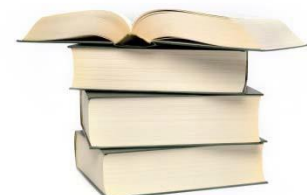
- 8 h 30 Ouverture des lieux, accueil et inscriptions (jusqu'à 9 h 00) - **Café et fruits**
- 9 h 00 Mot de bienvenue de la FCHE et ouverture de l'assemblée
1. Nomination à la présidence et au secrétariat d'assemblée
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées générales 2024-2025
 4. Présentation des états financiers vérifiés 2024-2025
 5. Nomination du vérificateur pour le prochain exercice
 6. Adoption du rapport annuel 2024-2025
 7. Présentation des prévisions budgétaires
- 10 h 30 ***Pause – collation***
- 10 h 45
8. Planification stratégique 2025-2027
 9. Remise du prix Jacques Côté
 10. Présentation SCHL
 11. Résolution pour l'indexation de la contribution annuelle
 12. Résolutions provenant des coopératives et ayant été déposées au plus tard le 1^{er} novembre 2025
 13. Élections des administrateurs et administratrices de la Fédération
 14. Période de questions
 15. Prix de présence
- 12 h 30 ***Levée de l'assemblée***

RÈGLES, PROCÉDURES

et

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Voici quelques renseignements à découvrir ou à vous remémorer au sujet de votre Fédération et du déroulement de ses assemblées générales.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de la Fédération est formée des représentant(e)s des coopératives membres. Le quorum est constitué par le tiers des coopératives membres.

Lors des assemblées générales de la Fédération, peu importe son nombre de délégué(e)s, une coopérative membre n'a droit qu'à une seule voix par tranche de 25 logements, complète ou non. La coopérative doit s'assurer de remettre à la Fédération une résolution écrite qui identifie les délégué(e)s. Ces derniers ont droit de parole et ils exercent le nombre de droits de vote qui sont reconnus pour leur coopérative.

Les autres membres en règle des coopératives membres peuvent aussi assister aux assemblées. Ils n'ont cependant pas droit de vote et l'assemblée générale décide si le droit de parole leur est accordé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs et administratrices de la Fédération doivent être choisi(e)s, en majorité, parmi les administrateurs ou administratrices de ses coopératives membres ayant été mandaté(e)s officiellement à cet effet par leur conseil. Les autres administrateurs ou administratrices doivent être choisi(e)s parmi les membres des coopératives membres aussi mandaté(e)s officiellement à cet effet par leur conseil. Afin de pouvoir se présenter comme administrateur ou administratrice de la FCHE, un extrait de résolution attestant que le ou la candidat(e) est officiellement délégué(e) par son CA pour siéger au CA de la Fédération, se doit donc d'être remis à la table d'accueil au plus tard le matin même des élections, sans aucun autre délai possible, sans quoi il ou elle ne pourra pas être élu(e).

Les administrateurs ou administratrices sont élu(e)s pour un mandat de deux ans. La Fédération a instauré un système de rotation afin de toujours conserver au conseil des administrateur(-trice)s plus expérimenté(e)s. Les années paires, quatre administrateur(-trice)s terminent leur mandat et cinq autres le terminent les années impaires.

MODIFICATION DES STATUTS

En 1997, les membres fondateurs ont présenté au ministre, les statuts accompagnés d'une requête demandant la constitution de la Fédération. Les statuts contiennent plusieurs renseignements à propos de la Fédération : son nom, le district judiciaire de son domicile, l'objet pour lequel elle a été constituée, ainsi que les nom et domicile de ses membres fondateurs. Le ministre, après consultation auprès du Conseil de la coopération du Québec, a accepté la demande et a indiqué la date de la constitution sur les statuts. À compter de cette date, la Fédération est devenue une personne morale.

Au cours des années, la Fédération peut sentir le besoin de modifier ses statuts afin de s'adapter aux changements survenus. Pour ce faire, elle doit voter un règlement, adopté aux deux tiers des voix exprimées par les représentant(e)s présent(e)s à une assemblée générale annuelle extraordinaire. Le règlement doit aussi autoriser l'un des administrateurs ou des administratrices à signer les statuts de modification qui seront envoyés au ministre, accompagnés d'une requête demandant la modification des statuts.



MODIFICATION DES RÈGLEMENTS

Les règlements de la Fédération contiennent l'ensemble de ses règles de fonctionnement. Ils doivent être adoptés par l'assemblée générale. Ses premiers règlements ont été adoptés lors de l'assemblée d'organisation. Ils ont été modifiés, à l'occasion, pour mieux correspondre à la réalité de la Fédération et, s'adapter à la *Loi sur les coopératives*.

La Fédération peut modifier ses règlements uniquement en assemblée générale. L'avis de convocation d'une telle assemblée doit faire mention de tout règlement qui peut y être adopté ou modifié.

PROPOSITION PRINCIPALE

Pour la plupart des points à l'ordre du jour, les membres ont à prendre des décisions. Dans certains cas, une proposition aura été annoncée à l'avance. Dans d'autres cas, une proposition est amenée en cours de discussion à propos d'un point inscrit à l'ordre du jour. Si vous désirez présenter une proposition, vous levez la main pour demander la parole au président ou à la présidente d'assemblée. Quand celle-ci ou celui-ci vous donne la parole, vous amenez votre proposition. Cependant, toute proposition doit être appuyée avant que l'assemblée la traite.

Si la proposition est appuyée par un autre membre, l'assemblée en discute. Les membres qui désirent intervenir sur la proposition demandent la parole au président ou à la présidente d'assemblée. Ils s'adressent à tour de rôle au président ou à la présidente quand celle-ci ou celui-ci leur cède la parole. Ils posent des questions, se font une opinion et parlent pour ou contre la proposition. Aucun membre ne doit interrompre celui qui a la parole sauf sur un point d'ordre ou sur une question de privilège.

L'AMENDEMENT ET LE SOUS-AMENDEMENT

Si un membre est d'accord sur le fond de la proposition, mais désire y apporter des modifications, il propose un amendement. L'amendement peut éliminer une partie de la proposition principale, y ajouter des éléments ou en modifier des parties. L'amendement doit aussi être appuyé avant d'être discuté par l'assemblée. De même que la proposition peut être modifiée par l'amendement, il arrive que l'amendement soit modifié par un sous-amendement. Le sous-amendement n'est recevable que s'il se rapporte à l'amendement. En ce cas, on votera d'abord le sous-amendement, l'amendement puis la proposition principale telle qu'amendée.

QUESTION PRÉALABLE

La question préalable vise à mettre fin au débat concernant une proposition et à procéder au vote sans autre discussion. Par exemple, si vous jugez que la discussion s'éternise sans qu'on apporte d'éléments nouveaux, vous pouvez poser la « question préalable », c'est-à-dire demander le vote. La question préalable doit être appuyée par un autre membre. Dans ce cas, le ou la président(e) suspend la discussion en cours et demande à l'assemblée si elle est prête à voter. Si les deux tiers des membres sont prêts à passer au vote, le ou la président(e) met fin au débat et invite les membres à voter immédiatement sur les amendements, s'il y a lieu, et sur la proposition principale en débat.

VOTATION

Pour qu'une proposition présentée à une assemblée devienne une décision de la Fédération, il faut prendre un vote. Le ou la président(e) d'assemblée peut annoncer aux membres que si personne ne demande le vote, la proposition sera adoptée à l'unanimité. Dans d'autres cas, à l'invitation du président ou de la présidente ou, à la demande d'un membre, l'assemblée est amenée à voter. À moins que ce ne soit indiqué autrement dans la Loi sur les coopératives ou dans les règlements de la Fédération, les décisions se prennent à la majorité simple des voix exprimées. Généralement, le vote est pris à main levée en soulevant dans les airs un carton de couleur remis à chaque coopérative avant le début de l'assemblée. Le ou la président(e) demande d'abord à ceux qui sont en faveur de la proposition de lever leur carton, ensuite à ceux qui sont contre, et finalement, à ceux qui s'abstiennent. Exceptionnellement, l'assemblée peut décider, par vote majoritaire, de procéder plutôt par scrutin secret.



POINT D'ORDRE

Un point d'ordre peut être soulevé par un membre pour faire remarquer au président ou à la présidente un manquement à l'ordre ou, une erreur grossière dans la procédure. Par exemple, si un membre ne respecte pas la procédure ou ne traite pas de la question débattue et que le président ou la présidente ne le rappelle pas à l'ordre, vous pouvez soulever un point d'ordre et énoncer votre objection au président ou à la présidente.

QUESTION DE PRIVILÈGE

La question de privilège vise à faire respecter les droits d'un individu ou, à corriger une question d'ordre matériel. Par exemple, vous pouvez utiliser la question de privilège lorsque vous jugez que votre réputation ou la réputation d'un autre membre est attaquée, ou pour vous plaindre de la chaleur excessive dans la salle de réunion. La question de privilège n'a pas à être appuyée et demande une décision immédiate du président ou de la présidente pour régler la situation.

MOTION DE DÉPÔT ET PROPOSITION DE REPORT

Au cours du débat sur une proposition ou un amendement, un membre, quand vient son droit de parole, peut proposer une « motion de dépôt » visant à reporter le débat à une prochaine assemblée. Ou encore, il peut proposer de renvoyer la question au conseil d'administration ou à un comité pour un supplément d'études et des recommandations. La motion de dépôt doit être appuyée avant d'être traitée. On procède alors au vote sur cette motion. Si la motion est adoptée, la proposition est ajournée ou renvoyée selon la motion proposée. Si elle est défaite, le débat qui était en cours se poursuit.

APPEL DE LA DÉCISION DU OU DE LA PRÉSIDENT(E)

Toute décision du président ou de la présidente peut être infirmée par un « appel de la décision du président(e) ou de la présidente ». En cas d'insatisfaction envers les décisions prises par le ou la président(e), un membre peut en appeler de sa décision. Si son intervention est appuyée par un autre membre, la proposition sera discutée et le vote pris à la majorité pourra infirmer la décision du président ou de la présidente.

CONCLUSION

Nous vous avons présenté un rappel de certains renseignements tirés des règlements de votre Fédération, suivis de quelques-unes des procédures les plus fréquemment employées dans les assemblées délibérantes.

Vous n'avez pas à devenir des spécialistes de la procédure pour participer à l'assemblée. Le président ou la présidente d'assemblée connaît les règles et peut vous guider au besoin dans le déroulement de l'assemblée. L'utilisation de procédures vise à permettre à l'assemblée de prendre des décisions éclairées compte tenu de la situation et de l'information disponible. Ces règles ont pour effet d'accélérer les débats et de permettre l'expression des opinions. Elles ne sont pas faites pour nuire ou pour empêcher la discussion, mais bien pour permettre à tous de se faire entendre. Les restrictions qu'elles apportent ont pour but de faire en sorte que l'assemblée soit efficace et qu'elle se déroule dans un climat favorable aux échanges.



**Osez prendre la parole
pour exprimer vos
opinions!**



FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE L'ESTRIE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE L'ESTRIE TENUE LE 19 OCTOBRE 2024 À 9h00, À SERCOVIE, 300 RUE DU CONSEIL, À SHERBROOKE

Étaient présents :

Membres de la Fédération

Accorderie

Délégués

Membres

Catherine Larouche, Isabelle Perron

Brunante

Délégués

Membres

Mariette Bombardier, Renelle Jeanson, Gaston Michaud

Cantons de l'Est

Délégués

Christyne Lavoie, Olier Raby, Chantal Simoneau,
Nicolas Bessette, Alexandre Lavallée, Jacob Hamelin-
Lucas, Louis-Philippe Yargeau, Marie-Michelle
Beauregard et Philippe Grenier

Membres

Nicole Brochu, Jacynthe Caron, Marjolaine Dellaire,
Diane Duchesneau, Danira Espana, Normand Godbout,
Ariane Lemieux-Lepage, Eleonora Navrotska, Guylaine
Roussel, Abila Tougan, Carlos Vallières-Buck

Corvée

Délégués

Membres

Muriel Bittar

Desormeaux

Délégués

Membres

XX

Réjean Maheux, Karim Talbot

Diligence

Délégués

Lyne Moreau, Roger Bélisle, Yvon Bibeau, Angèle
Cloutier, Carole Vallerand
Lynne Dusseau

Membres

Grand Portage

Délégués

Membres

Gina Dussault, Lise Grégoire

Grande Vie

Délégués

Diane Audet, Myriam Mariscal, Jacques Côté, Pierrette
Boucher, Liane Bolduc, Réjeanne Pagé, Emilienne
Rodrigue, Sylvie Binette et Philippe Grenier.

Habitat 2025 (auxiliaire)

Membres

Annie Lamontagne

Havre des Pins

Délégués

XX

Membres

Stéphane Baril, Denise Blais, Hélène Boivin

Jardin des Sages

Délégués

XX

Membres

Doris Blain King, Nicole Gagnon, Jacqueline Lambert

Montagne

Délégués

Yannick Drolet, René Nault, Tarik Harem

Membres

Jacques Blain

Oasis des Lacs

Délégués

XX

Membres

Lucien Larochelle, Michel Lemire

Oasis St-Jean-Baptiste

Délégués

XX

Membres

René Desjardins, Pierre Gagnon, Richard Gagnon

Passerelle

Délégués

XX

Membres

André Gagnon, Réjean Raîche

Petit Quartier (auxiliaire)

Membres

Marie-Josée Martel

Relance

Délégués

Jean-Pierre Fortier, Marie-Andrée Choquette

Membres

Odette Lemieux

Rive Gauche

Délégués

Chantal Bérubé, Pierrick Dupuy, Philippe Lafontaine,
France Perreault

Membres

Carole Auger, Diane Girouard, Lise Labonté, Ginette
Landelle, Myriam Mariscal, Asbleidy Monroy, Marielle
Proulx,**Volière de Granby**

Délégués

Francine Labelle, Adriana Norma Orozco Nunez

Membres

Employés de la Fédération (à valider selon liste présences)

Nicolas Balasi

Intervenant au soutien communautaire

Roxanne Bourgault

Chargée de projets

Guillaume Brien

Directeur générale de la FCHE

Fanny Cohen Blancher

Chargée de projets

Tania Dubois

Conseillère

Gnilane Faye

Secrétaire réceptionniste

Daphnée Lachapelle

Conseillère en formation

Elyse Lagueux

Agente de mobilisation en soutien communautaire

Anne-Marie Nadeau

Coordnatrice à la formation et vie associative

Nathalie Ouellette

Contrôleuse

Fannie Pelletier-Beaudry

Directrice au développement

Lynne Tucker

Adjointe administrative à la direction

Stéphanie Roy	Directrice des services
Cécile Pépin	Adjointe administrative
Mokhtar Saada	Directeur du service de la rénovation

INVITÉS :

Catherine Larouche	Accorderie
Nathalie Gauthier	SCHL
Jacques Côté	Président de la CQCH
Marie-Josée Fauteux	CPA

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et nomination à la présidence et au secrétariat d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées générales 2023-2024
4. Présentation des états financiers vérifiés 2023—2024
5. Nomination du vérificateur pour le prochain exercice
6. Rapport du conseil d'administration et de la direction générale
7. Présentation des prévisions budgétaires
8. Soutien communautaire et médiation
9. Remise du prix Jacques Côté
10. Présentation SCHL
11. Résolution pour l'indexation de la contribution annuelle
12. Résolutions provenant des coopératives et ayant été déposées au plus tard le 7 octobre 2024
13. Élections des administrateurs et administratrices de la Fédération
14. Période de questions
15. Prix de présence
16. Levée de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET NOMINATION À LA PRÉSIDENTE ET AU SECRÉTARIAT D'ASSEMBLÉE

L'assemblée débute officiellement à 9H 17 et commence par une animation présentée par Nicolas Balasi en collaboration avec le comité jeunesse.

Mot de bienvenue de Christyne Lavoie, présidente du CA de la Fédération. Elle nomme et remercie nos partenaires. De plus, elle souligne les 15 ans de Guillaume Brien, à la tête de la FCHE et de ses 25 ans dans le mouvement coopératif de l'habitation. Il recevra l'Ordre du mérite coopératif et mutualiste québécois 3^e degré le 30 octobre 2024. Elle nous partage les témoignages et les éloges recueillis auprès de ses collègues et collaborateurs.

Guillaume Brien, directeur général de la FCHE, souhaite la bienvenue à nos membres.

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu de nommer Jacques Côté et Cécile Pépin respectivement comme président et secrétaire d'assemblée.

Proposée par Olier Raby (Canton de l'Est)

Appuyée par Ginette Landelle (Rive Gauche)

Adoptée à l'unanimité

Le quorum est respecté.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposée par Jacqueline Lambert (Jardin des Sages)

Appuyée par Odette Lemieux (La Relance)

Adoptée à l'unanimité

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2023—2024

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 7 OCTOBRE 2023

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 octobre 2023 avec les modifications suivantes :

Monsieur Boutin, de la coop du Vallon n'était pas présent et corriger Lucille Gravelle par Lucie Gravelle, de la CHCE.

Proposée par Christyne Lavoie (Canton de l'Est)

Appuyée par Chantal Bérubé (Rive Gauche)

Adoptée à l'unanimité

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 février 2024 tel que présenté.

Proposée par Nicole Gagnon (Jardins des Sages)

Appuyée par Doris Blain King (Jardin des Sages)

Adoptée à l'unanimité

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2024

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2024 avec les modifications suivantes :

Enlever Ginette Breton de la coop de la Montagne et l'inscrire à la coop Moulin des Sages.

- Commentaire de Phillipe Grenier : Il félicite le travail des personnes qui font les procès-verbaux qui sont d'une grande utilité pour ses suivis.

Proposée par Gina Dussault (Grand Portage)

Appuyée par Christyne Lavoie (Canton de l'Est)

Adoptée à l'unanimité

4. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2023—2024

Marie-Josée Fauteux, CPA, auditrice pour la FCHE, présente les états financiers 2023-2024 vérifiés.

Elle explique les différentes dépenses et les divers revenus et répond aux questions des membres.

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter les états financiers au 30 juin 2024 tels que présentés.

Proposée par Pierrick Dupuy (Rive Gauche)

Appuyée par Lynne Dusseau (Diligence)

Adoptée à l'unanimité

5. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR LE PROCHAIN EXERCICE

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu de nommer Marie-Josée Fauteux, CPA comme vérificatrice officielle de la FCHE pour le prochain exercice.

Proposée par Chantal Bérubé (Rive Gauche)

Appuyée par Odette Lemieux (La Relance)

Adoptée à l'unanimité

6. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Présentation du rapport annuel par Christyne Lavoie et Guillaume Brien.

Christyne nous fait part des grandes réalisations de la FCHE pour 2023-2024 :

Une grande démarche de planification stratégique a été entreprise; par ailleurs, cette année, La FCHE a contribué en plus de ses services réguliers à :

- La médiation citoyenne qui est maintenant déployée dans tout le Québec.
- Aux coops pour aîné(e)s;
- Aux Coops de propriétaires;
- À l'accorderie;

Guillaume remercie chaleureusement les membres du CA, Christyne Lavoie, Ginette King, Réal Fournier, Marie-Andrée Choquette, André Gagnon, Ginette Landelle, Michel Lemire, France Perreault, Tarik Rahem.

C'est à la FCHE, qu'a été effectué le plus grand nombre de fusions.

Il félicite également tous les membres des coops et leurs administrateurs. Huit coopératives ont accepté d'intégrer leurs membres et d'autres coops vont également s'ajouter.

De plus, il mentionne qu'il est fier de l'équipe de la Fédé; l'équipe du soutien communautaire a réalisé 10 activités cette année, 527 interventions pour mieux vivre. Il remercie également Anne-Marie Nadeau et l'équipe de formation; Trois cents personnes ont participé aux ateliers au cours des trois derniers colloques.

Question : Les subventions pour les coops (tester un logiciel de subvention)

Projet pilote : Fédé, Fecham et Montérégie (immense succès)

Les coops sont amenées à relever de nombreux défis. La Fédé peut aider à redresser les coops; c'est justement la raison pour laquelle elle a été créée, pour aider les coops.

Mokhtar Saada se présente et nous parle des services de rénovations. Depuis trois ans, il y a eu une vitesse de croissance intéressante avec la SCHL.

Il y avait une crise de confiance envers les professionnels; il a fallu gagner la confiance des partenaires de la SCHL, SHQ qui sont en relation avec la Réno.

- Actuellement, plusieurs études et travaux ont été effectués pour des coops.
- Il y a du financement pour faire un plan d'entretien, cahier d'inspection. Il faut en arriver à se créer un fonds pour les rénovations. De plus, des travaux de planification sont faits en collaboration avec l'Université de Sherbrooke.

Au Développement, Fannie Pelletier-Beaudry est notre nouvelle directrice. Christyne nomme les membres de l'équipe du GRT-EHE et les remercie!

Il y a une augmentation des besoins de logements. En coop, le projet des petites maisons a suscité un vif intérêt; en effet, le projet a été visité par plus de 30 000 personnes.

- Le Soutien communautaire a réalisé 116 actions d'aide.
- Au Québec, le comité Jeunesse inspire ailleurs dans la province.
- L'année 2025 a été décrétée « Année internationale des coopératives » par l'ONU
- Formation : Une nouvelle formule pour aider les membres des coops a été mise sur pied : « Formation à la maison ». Guillaume mentionne qu'investir un montant d'argent dans la formation devrait faire partie de la culture des coops et être prévu dans leur budget. Il peut parfois y avoir des subventions pour la formation. Le colloque de formation, en collaboration avec nos partenaires, a remporté un grand succès. Guillaume remercie Daphnée.

Cinq conseiller(-ière)s sont en action pour assister les coops. La Fédé peut aider les coops à plusieurs niveaux, tant à la gestion qu'à la comptabilité; cette aide peut aussi en être une ponctuelle. Il est important d'avoir du support lorsque ça va moins bien dans les coops.

7. PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Guillaume Brien fait la présentation du budget prévisionnel 2024-2025 et répond aux questions.

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2024-2025 telles que présentées.

Proposée par Olier Raby (CHCE)

Appuyée par Pierrick Dupuy (Rive Gauche)

Adoptée à l'unanimité

PAUSE CAFÉ

8. SOUTIEN COMMUNAUTAIRE ET MÉDIATION

Nicolas Balasi, du soutien communautaire de la FCHE, nous présente une réflexion de son groupe sur l'entraide dont nous vous partageons ici l'essentiel :

S : on est là pour **s**outien

A : **a**mitié

V : **v**ivre ensemble

E : **e**ntraide

U : **u**nité

R : **r**essources

Au soutien communautaire, nous avons eu un départ, mais aussi une nouvelle collègue, Suzanne Gallagher. De plus, Isabelle Perron et Catherine Larouche sont toujours à l'Accorderie mais travaillent en collaboration avec la FCHE.

Le Baobab reçoit dans ses locaux plusieurs ateliers variés tels des travaux manuels, de couture, de réparation, etc.

9. REMISE DU PRIX JACQUES CÔTÉ

Guillaume mentionne que plusieurs personnes peuvent marquer notre vie tout au long de notre parcours, parmi ces personnes, Jacques Côté en est une qui a marqué la sienne.

M. Jacques Côté, président de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) prend la parole : « C'est clairement ici en Estrie que les services sont les mieux structurés et bien organisés. »

Et le prix « Jacques Côté » 2024 est attribué à M. Gaston Michaud et à Mariette Bombardier. M. Michaud a été président et fondateur de sa coop, La Brunante à Racine. M. Michaud remercie Guillaume et sa conjointe, Mariette, pour son soutien dans tous les domaines de sa vie.

Guillaume mentionne que l'an dernier, le prix Jacques Côté a été attribué à une dame qui contribue largement à la médiation et pour qui nous avons voulu souligner son implication, Mme Diane Duchesneau, de la CHCE.

10. PRÉSENTATION SCHL PAR NATHALIE GAUTHIER

M^{me} Gauthier félicite les gens d'être proactifs et parle des programmes « pérennité »

Elle nomme les critères importants pour ces programmes :

- Les femmes et les enfants qui vivent de la violence;
- Peuples autochtones.

Le gouvernement a à cœur de résoudre la crise du logement.

Elle nous parle des différents programmes et de leur financement.

Rénovation : l'accessibilité pour des projets écologiques sur les bâtisses spécifiques et des outils pour les rénovations majeures.

SCHL : financement du fédéral

GRT : accompagne les recherches de financement

11. RÉOLUTION POUR L'INDEXATION DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE

CONSIDÉRANT que la hausse de la contribution annuelle est un pouvoir de l'assemblée générale;

CONSIDÉRANT que la contribution a été indexée en 2024;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir la qualité des services offerts en gardant l'expertise et en suivant les orientations stratégiques qui sont identifiées par l'assemblée;

CONSIDÉRANT que les dépenses d'exploitation de la Fédération connaissent annuellement une augmentation au moins équivalente à l'indice des prix à la consommation (IPC);

CONSIDÉRANT l'augmentation des actions et des services concrets et gratuits qui demandent un apport financier supplémentaire (support aux aînés, promotion du bon voisinage, support aux gestionnaires, support aux coops face à la fin des conventions, etc.);

Il est proposé d'augmenter la contribution annuelle selon l'indice des prix à la consommation de 2024 (maximum de 3%) et de l'appliquer à partir du 1er juillet 2025.

Proposée par Pierrick Dupuy (Rive Gauche)

Appuyée par Tarik Rahem (La Montagne)

Adoptée à l'unanimité

12. RÉOLUTIONS PROVENANT DES COOPÉRATIVES ET AYANT ÉTÉ DÉPOSÉES AU PLUS TARD LE 7 OCTOBRE 2024

S/O

13. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES DE LA FÉDÉRATION

Jacques Côté explique le fonctionnement du conseil d'administration de la FCHE et la procédure pour les élections. Il précise qu'il y a 7 postes à combler dont 4 pour un mandat de deux ans et 3 pour un mandat d'un an. Les candidat(e)s doivent être délégué(e)s par leur coopérative et un minimum de 5 membres du CA sur 9 doit être membres du CA de leur coopérative.

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu de nommer Jacques Côté et Cécile Pépin respectivement comme président et secrétaire d'élections.

De nommer Marianne Lemieux et Philippe Grenier, les scrutateurs officiels.

Proposée par : Renelle Jeanson

Appuyée par : Olier Raby.

Le candidat ou la candidate, s'il ou elle accepte, sera considéré(e) l'appuyeur ou l'appuyeuse.

PROPOSEUR(-SE)	CANDIDAT(E)	ACCEPTE / REFUSE	MEMBRE DU CA DE SA COOP?
Odette Lemieux	Marie-Andrée Choquette	Accepte	Non
Ginette Landelle	France Perreault	Accepte	Oui
Isabelle Perron	Tarik Harem	Accepte	Oui
Christyne Lavoie	Pierrick Dupuy	Accepte	Oui
Christyne Lavoie	Olier Raby	Accepte	Oui
Tarik Harem	Yannick Drolet	Refus	
Myriam Mariscal	Réjeanne Pagé	Accepte	Oui

Sont élu(e)s par acclamation, au premier tour, pour un mandat de deux (2) ans : Marie-André Choquette, Pierrick Dupuis, France Perreault, Tarik Rahem

Et trois pour un mandat d'un an : Olier Raby et Réjeanne Pagé. *

* Résolution de Chantal Bérubé appuyée par Pierrick Dupuy pour que le C.A. puisse pourvoir le 9e poste.

Christyne Lavoie et Ginette Landelle demeurent membres du CA jusqu'en 2025.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

S/O

15. PRIX DE PRÉSENCE

Les membres suivants ont gagné les prix de présence :

- Marjolaine Dallaire (CHCE)
- France Perreault (Rive Gauche)
- Marie-Andrée Choquette (La Relance)
- Philippe Fontaine (Rive Gauche)
- Carole Auger (Rive Gauche)
- Yannick Drolet (La Montagne)
- Jacqueline Lambert (Jardin des Sages)

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu de lever la séance à 12 h 31.

Signé à Sherbrooke, ce 19 octobre 2024



Cécile Pépin, Secrétaire d'assemblée



FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE L'ESTRIE

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA
FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE L'ESTRIE TENUE LE
MARDI 4 FÉVRIER 2025 À 17H30, AU BAOBAB CAFÉ 1551 RUE DUNANT,
SHERBROOKE AVEC SOUPER (ET EN ZOOM À COMPTER DE 18H30).**

Étaient présents :

Membres de la Fédération

Brunante

Renelle Jeanson, Gaston Michaud, Marie-Jeanne Neider,
Jean-Guy Roberge

Cantons de l'Est

Diane Duchesneau, Celia Gaudreau, Guylaine Roussel,
Joanne Poirier (Zoom)

Corvée

Muriel Bittar

Desormeaux

Isabelle Roy

Diligence

Carole Vallerand (Zoom)

Du Ruisseau

Lucien Larochelle

Eastman

Yves Boileau

Enfants Terribles

Lucie L'Heureux

Grand Portage

Gina Dussault, Lise Grégoire

Habitat 2025

Annie Lamontagne

Haubans

Christine Labrecque, Gabrielle Lafontaine

Havre des Pins

Denise Blais, Chantal Doré, Hélène Drolet, Danielle
Dubois, Serge Vaillancourt, Claudette Bellehumeur
(Zoom), Louise Paquet (Zoom), Rachel Dostie (Zoom),
Shany Deshaies (Zoom)

Jardin des sages

Nicole Gagnon (Zoom),

Montagne

Myriam Branchaud, Yannick Drolet, Tarik Rahem, Cynthia
Rémillard

Passerelle

Réjean Raîche, Linda Lebreux (Zoom)

Des Prés

Andrea Marfoggia (Zoom)

Petit Quartier

Guylaine Roy (Zoom), Marie-Josée Martel (Zoom)

Radoub

Jean-Luc Goulet, Josée Goudreau (Zoom)

Relance

Marie-Andrée Choquette

Rive Gauche

Anny Fréchette, Ginette Landelle, Pierre Dupuy, Diane
Girouard (Zoom), Murielle Dépault (Zoom)

Employés de la Fédération

Nicolas Balasi	Intervenant au soutien communautaire
Karen Bergeron	Secrétaire-réceptionniste
Guillaume Brien	Directeur général de la FCHE
Tania Dubois	Gestionnaire des opérations
Tiphaine Delhommeau	Chargée de projets
Gnilane Faye	Secrétaire-réceptionniste
Elyse Lagueux	Agente de mobilisation au soutien communautaire
Marianne Lemieux	Responsable de la logistique et des événements
Anne-Marie Nadeau	Coordonnatrice à la formation et vie associative
Lise Pratte	Agente au développement des coopératives de propriétaires
Mokhtar Saada	Directeur du service de la rénovation
Stéphanie Roy	Directrice des services
Lynne Tucker (Zoom)	Adjointe administrative

Invité.e.s

FECHALL (Fédération des Coopératives d'Habitation de Lanaudière, des Laurentides et de Laval)	Pierre-Paul Lachapelle : participant de la mission à Genève
--	---

ORDRE DU JOUR

1. Accueil des participants et mot de la présidente
 2. Élection à la présidence et au secrétariat d'assemblée
 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 4. Dernières nouvelles du mouvement + 2025 – année des coopératives
 5. Présentation des comités + LBV
 6. Présentation de la mission à Genève
 7. Bons coups coops
 8. Lancement du fonds des événements coops
 9. Questions des membres
 10. Prix de présence
 11. Levée de l'assemblée
-

PROCÈS-VERBAL

1. Accueil des participants et mot de la présidente

Début de l'assemblée à 18h35. Guillaume Brien, directeur générale de la FCHE (Fédération des Coopératives d'Habitation de l'Estrie), souhaite la bienvenue aux participants.

2. Élection à la présidence et au secrétariat d'assemblée

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu de nommer Serge Vaillancourt comme président d'assemblée.

Proposée par Pierrick Dupuy (Rive-Gauche)

Appuyée par Marie-Andrée Choquette (La Relance)

Adoptée à l'unanimité

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu de nommer Gnilane Faye comme secrétaire d'assemblée.

Proposée par Réjean Raïche (La Passerelle)

Appuyée par Pierrick Dupuy (Rive-Gauche)

Adoptée à l'unanimité

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposée par Renelle Jeanson (La Brunante)

Appuyée par Hélène Drolet (Havres des Pins)

Adoptée à l'unanimité

4. Dernières nouvelles du mouvement + 2025 – année des coopératives

Guillaume présente les dernières nouvelles du mouvement en 10 points.

➤ Point10 : 2025, année des coopératives selon l'ONU

L'année 2025 a été désignée par l'ONU comme l'année internationale des coopératives, sous le thème « Les coopératives construisent un monde meilleur ». L'année 2012 a marqué la dernière fois où un décret a été émis en faveur des coopératives de toutes catégories. Le sujet abordé à cette époque était intitulé « Les coopératives, des entreprises au service d'un monde meilleur ». Guillaume encourage les coopératives à informer leurs membres des déclarations de l'ONU sur les coopératives en se rendant sur leur site web. Le logo et l'image mise à jour pour l'année y seront également présents. L'année des coopératives sera marquée par divers événements programmés au fil des mois.

➤ Point 9 : La médiation à travers le Québec

La médiation dans les coopératives continue de se déployer partout au Québec.

Guillaume remercie les médiateurs et médiatrices en Estrie à savoir :

- ❖ Lise Grégoire
- ❖ Diane Duchesneau
- ❖ Richard Labelle

➤ Point 8 : Congrès d'orientation 2025

Un grand congrès d'orientation 2025 de la CQCH aura lieu du 3 au 5 octobre 2025 à l'Hôtel Sheraton à Laval. Un visionnement est fait de la vidéo de présentation préparée par la CQCH. Un rabais de 200\$ est offert pour les inscriptions faites jusqu'au 14 mars 2025. La Fédé va regarder ce qu'elle peut contribuer pour encourager les inscriptions. Les coops sont invitées à envoyer des participants. Ces congrès ont lieu aux 5 ans environ.

➤ Point 7 : Les coops pour nos ainé(e)s et leurs impacts positifs

Un visionnement d'une courte vidéo produite récemment avec Suzanne Garon, professeure émérite à la retraite, qui fait la promotion des bienfaits du modèle coop ainé.es dans les communautés rurales.

➤ Point 6: Nouveau service d'arbitrage et suivie de la clause de départ

Un nouveau service d'arbitrage et suivi de la clause de départ est offert par la CQCH lorsqu'il y a un différend lié à une décision du CA de suspension ou d'exclusion d'un membre. Ce service vise à éviter d'avoir recours aux tribunaux dans de telles situations.

➤ Point 5 : Coops d'habitation

À la suite d'informations publiées récemment dans plusieurs médias, y compris Le Devoir, au sujet des difficultés rencontrées lors de la sélection des membres dans les coopératives d'habitation, la CQCH a instauré un comité aviseur destiné à évaluer et à proposer des méthodes visant à optimiser cette sélection, tout en respectant l'indépendance des coopératives. Un certain nombre d'élus soulèvent également des interrogations concernant les revenus des membres, que certains considèrent comme excessifs pour vivre en coopérative. Guillaume Brien présente les actions entreprises auprès des élus municipaux de Sherbrooke afin de les sensibiliser aux principes de la coopération et aux avantages de la mixité au sein des coopératives. Les coopératives d'habitation ont la responsabilité de prouver à la société québécoise qu'elles sont capables de bien choisir leurs membres, en particulier dans un cadre de financement impliquant des fonds publics.

➤ Point 4 : Maintenir nos actifs!

Mokhtar Saada, directeur des services de la rénovation à la Fédé, explique comment la rénovation a été mise en œuvre au sein de nos coopératives au cours des trois dernières années. En 2021, un grand nombre de coopératives se détachaient des conventions et devaient intensifier leurs efforts d'autogestion, car le soutien administratif et technique qui leur était fourni par les conventions SCHL et SHQ depuis 25 ans prenait fin. De nombreuses coopératives ont remarqué que leurs réserves destinées à l'entretien étaient insuffisantes. Avec le soutien de la Fédé, les coopératives prennent désormais conscience de l'importance de la planification des tâches. En ce moment, les études visant à planifier les travaux

peuvent bénéficier d'une subvention de la SCHL. Il encourage les coopératives en collaboration avec la SCHL à contacter le service de rénovation de la Fédé afin de bénéficier d'une subvention pour leur planification. Cette année, nos coopératives membres ont bénéficié d'un montant de quatre millions de dollars (4 M\$) provenant de la SCHL pour des rénovations, ce qui porte le total à environ sept millions de dollars (7 M\$) sur les trois dernières années.

➤ Point 3 : Développements : Les coops d'habitation en réponse à la crise du logement
Le financement s'est complexifié alors qu'il y a actuellement quinze (15) programmes offerts par les gouvernements et on doit parfois en combiner quelques-uns pour réussir à développer les coopératives. Malgré cela, douze (12) de nos coops membres se développent actuellement avec des centaines de logements à savoir :

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| ❖ Les grandes Familles | ❖ La Volière |
| ❖ La Rive Gauche | ❖ La Passerelle |
| ❖ La CHCE | ❖ Les voisins de Sutton |
| ❖ La Grande Vie | ❖ Le Petit Quartier |
| ❖ Havre des pins | ❖ L'Envolée |
| ❖ L'Autre-Toit | ❖ Habitat 2025 |

➤ Point 2 : Votre humble DG à l'Assemblée nationale

Le 29 janvier dernier, Guillaume Brien, directeur général de la Fédé, a été présenté à l'Assemblée nationale par la députée de St-Francois (Coalition Avenir Québec), Mme Geneviève Hébert. Il y a visionnement de l'allocation de Mme Hébert. Guillaume souligne que cela met en lumière nos coops d'habitation et notre travail collectif. Une conférence de presse a suivi cette même journée mettant encore plus en lumière les beaux projets de coopératives d'habitation à travers le Québec.

➤ Point 1 : La direction générale de la Fédération et du GRT vers la mairie de Sherbrooke
○ Préparation de la relève.

Guillaume Brien se présente aux élections municipales de novembre 2025 pour devenir maire de Sherbrooke. Son objectif principal est d'amener une approche plus coopérative au niveau municipal car beaucoup de choses bloquent actuellement le développement des coops, entre autres. Il devra s'absenter durant la période électorale d'environ 6 semaines de la mi-septembre jusqu'aux élections du 2 novembre 2025. Le CA s'assurera d'un remplacement temporaire pour cette période. Selon le résultat des élections, il fera soit un retour dans son poste à la FCHE après les élections s'il n'est pas élu, ou sinon il y aura un processus de dotation pour son remplacement à plus long terme s'il est élu.

Serge Vaillancourt souligne tout le travail accompli par Guillaume dans le monde coop et mentionne qu'il est la personne la plus coopérative qu'il connaisse!

5. Présentation des comités + LBV

➤ Comité d'entraide et vie associative (CEVA)

Catherine Larouche, membre de l'équipe du soutien communautaire de la FCHE, présente le comité CEVA. Elle mentionne que le 24 février prochain aura lieu une rencontre ouverte à tous sur le thème des communications dans les coopératives. Il y aura présentation de contenu et d'outils, mais il y aura aussi du partage des expériences, ce qui fonctionne ou pas dans les coops. Le comité a aussi un projet de théâtre forum, des petites scénettes sur les trois thèmes de la participation, jongler avec les chapeaux, et la prévention du harcèlement et de l'intimidation. Le prochain atelier aura lieu le 10 février prochain à la Maison de la Coopération.

➤ Comité jeunesse

Elyse Lagueux, agente de mobilisation au soutien communautaire de la FCHE, présente le comité jeunesse, ouvert à tous les résidents de coopératives d'habitation âgés entre 8-17 ans. Le comité organise des activités gratuites pour eux, en échange de tâches, avec le but de faire des apprentissages sur les valeurs et le fonctionnement des coops. Elle présente les réalisations du comité jeunesse durant l'année précédente et l'année en cours :

Activités de financement : (pour financer des activités qu'ils ont choisi)

- Vente de chocolats de St-Valentin
- Ramasser des canettes après une partie de hockey des Phoenix

Activité gratuite en échange de corvée :

- Camping d'été

Et le comité souhaite aussi responsabiliser les jeunes à développer leur sentiment d'appartenance et leur esprit coopératif

➤ Comité aîné.es

Nicolas Balasi, intervenant au soutien communautaire de la FCHE, présente le comité aîné.es maintenant composé de 12 membres. Un projet inter-forum est porté par le comité, ayant comme but de fédérer tous les gens dans les organismes en Estrie pour voir comment ils peuvent soutenir les personnes âgées. Leur projet principal actuellement est de promouvoir le développement des coops de solidarité pour les personnes âgées en Estrie. Il remercie Suzanne Gallagher, intervenante au soutien communautaire, pour son investissement et son dévouement à ce comité.

Selon Guillaume Brien, toutes les fédérations ne possèdent pas nécessairement un comité aînés. Nos comités jouent un rôle clé dans la participation des membres au sein de nos coopératives. Un comité pour aîné a été formé à l'échelle nationale, s'inspirant de notre comité de l'Estrie.

6. Présentation de la mission à Genève

M. Pierre-Paul Lachapelle, administrateur à la Fédération des coopératives d'habitation de Lanaudière, des Laurentides et de Laval (FECHALLL), et président-fondateur de la Coopérative de solidarité Havre du Petit Village (RPA à Repentigny), a participé à une mission à Genève Canton du 28 octobre au 1^{er} novembre 2024 sur le thème de *Mieux comprendre les modèles d'habitation intergénérationnelle en mode coopératif*. Cette mission a été organisée pour la CQCH (Confédération québécoise des coopératives

d'habitation) par EFFET-I, un organisme à but non lucratif spécialisé en entrepreneuriat collectif. Il nous fait une présentation de sa participation à cette mission, qui a été soutenue financièrement en partie par la FCHE.

Quelques points généraux résumant sa présentation :

- Genève Canton est une ville un peu plus grande que Sherbrooke;
- En Suisse, 60 % des résidents sont locataires, mais ce sont 83% à Genève Canton dû à l'accès à la propriété trop difficile, manque de terrains pour construire et très dispendieux; les logements dans les coops sont 50% moins dispendieux;
- Il y a un besoin de densification des logements et un plan d'aménagement du territoire très rigoureux a été mis en place;
- Il y a une crise du logement perpétuelle et un taux de logements vacants très bas (moins de 1%);
- Depuis 2005, il y a en place une politique du logement très importante et acceptée par la population;
- Plusieurs mesures facilitantes pour le financement – partenariat public-privé où le public et les fondations financent et le privé construit;
- Le peu de terrains propices à la construction fait que les projets sont très ciblés et contrôlés par le Canton;
- Il y a construction avec un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans; c'est-à-dire que les coops sont en location à très long terme sur des terrains publics;
- Les préoccupations pour des écoquartiers et quartiers verts sont très importantes;
- La mixité de clientèles est importante (éviter les ghettos): étudiants-ainés, commerces dans l'immeuble, participation de la communauté (espaces résidents partagés avec la communauté).

Il est possible de considérer qu'il y a de fortes chances que notre société évolue vers une augmentation du nombre de locataires à long terme dû à l'accès restreint à la propriété, ce qui nous obligera à repenser notre organisation en tant que société. Ce genre de mission contribue à la collecte d'information et d'idées qui pourraient nous guider dans nos choix comme société.

7. Bon coups coops

Lors de ses assemblées générales extraordinaires, la Fédération présente un tableau réalisé par l'artiste local Mathieu Binette, afin de mettre en avant les réussites de ses coopératives membres. Le prix de l'AGE de cette année février 2025 est remis à la coopérative d'habitation de la Montagne pour son activité « Café Village ». Quatre membres de la coop impliqués dans ce projet viennent accepter le prix (Tarik Rahem, Myriam Branchaud, Yannick Drolet et Cynthia Rémillard). Ils expliquent que cette idée est née lorsque Marie-Claude Duchesne du soutien communautaire de la Fédé les a approchés pour trouver un lieu où les membres pourraient échanger des idées.

Il y a eu une première rencontre « Café Village » où 30 personnes se sont présentées sur 60 membres de la coop. La participation est volontaire, le temps n'est pas compté comme des heures de participation convenues au contrat de membre. Les rencontres sont thématiques, le premier rendez-vous a été l'occasion d'échanger sur la pataugeoire de la coop, qui a été un sujet chaud à la coop, et de recueillir des suggestions. La deuxième

rencontre a porté sur la participation et des idées pour les 10 prochaines années ont pu être recueillies! Ils ont hâte d'organiser une troisième rencontre qui aura comme thème la communication. Les rencontres « Café Village » sont rassembleuses et cela est encourageant pour les membres. Ils aimeraient faire un « Café Village » l'été prochain en invitant des résidents d'autres coops sur leur grand terrain!

8. Lancement du fonds des événements coops

Guillaume Brien annonce le lancement de la 12e édition du fonds de soutien pour les événements coops. Afin de souligner l'année internationale des coopératives, le montant alloué par événement peut aller jusqu'à 400 \$ pour l'édition 2025 (jusqu'à maintenant le maximum était de 200 \$). Guillaume fait un rappel des critères d'évaluation et rappelle que c'est le CA de la Fédé qui fera l'analyse des demandes et qui déterminera les montants alloués. La date limite pour soumettre le formulaire est le 9 mai 2025 et les récipiendaires seront dévoilés lors de l'AGE du 3 juin 2025. Toute l'information sera disponible dans la prochaine infolettre qui sera acheminée cette semaine.

9. Questions des membres

- Question 1 : S'il n'y a pas d'espace pour faire une activité (exemple organiser un méchoui) dans une coop, est-ce qu'on peut se joindre à une autre coop? Oui, c'est même encouragé.
- Question 2 : Est-ce qu'il y a un comité écologique à la Fédé? Pas comme tel, mais on tente de trouver un angle pour attirer les gens dans les ateliers à ce sujet. La coopérative des Cantons de l'Est est carboneutre, et on est allé chercher des subventions pour faire les calculs pour que toutes les coops deviennent carboneutres.
- Question 3: Si deux coops se mettent ensemble pour une activité, est-ce que les deux pourront obtenir un montant du Fonds de soutien aux événements? Il sera possible d'en tenir compte, cette décision relèvera du comité d'évaluation qui est le CA.
- Question 4 : Est-ce que la Fédé sensibilise les nouveaux arrivants aux coops? Oui, on a reçu du Service d'aide aux néo-canadiens (SANC) un guide. On a une membre coop maintenant qui travaille à l'organisme SANC et on va tenter de développer plus de liens. Le Café Baobab et l'Accorderie sont aussi des bons réseaux. Toutefois, il peut y avoir des difficultés au début car les gens ont beaucoup à apprendre en arrivant dans leur nouveau milieu de vie.
- Question 5 : Qui est la personne qui travaille aux néo-canadiens : elle s'appelle Lucie

10. Prix de présence

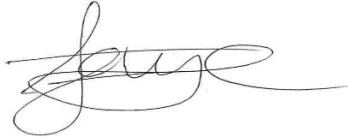
Les personnes suivantes ont gagné les prix de présence :

- Lise Grégoire (Grand Portage)
- Annie Fréchette (Rive Gauche)
- Isabelle Roy (Desormeaux)
- Hélène Drolet (Havre des pins)
- Gina Dussault (Grand Portage)
- Muriel Bittar (Corvée)

11. Levée de l'assemblée

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu de lever l'assemblée à 20h45.

Signé à Sherbrooke, le 6 octobre 2025



Gnilane Faye, secrétaire d'assemblée

Adopté le : _____

Christyne Lavoie, présidente



FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE L'ESTRIE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE L'ESTRIE TENUE LE MARDI le 3 juin 2025 À 18H30, AU CAFÉ BAOBAB, 1551 RUE DUNANT, SHERBROOKE.

Étaient présents :

Membres de la Fédération

Brunante
Cantons de l'Est

Gaston Michaud, Marie-Jeanne Neider (ZOOM)
Réjean Caron, Suzy Gippert, Carole Lacourse, Christyne
Lavoie, Alyssia Mino Roy, Madeleine Savoie, Lucie
Sirois, Sylvie Trudeau, Abila Tougan, Mario Chouinard
(ZOOM), Mélanie Demers (ZOOM), Johanna Wilderink
(ZOOM)

Grand Portage
Habitat 2025
Haubans
Havre des Pins

Gina Dussault, Lise Grégoire, Lucie Lapierre (ZOOM)
Annie Lamontagne
Ginette King
Claudette Bellehumeur (ZOOM), Francine Bergeron
(ZOOM), Marylène Parenteau (ZOOM), Anne Quessy
(ZOOM)

Jardin des sages
Montagne
Moulin des Cèdres
Passerelle
Petit Quartier
Rive Gauche

Nicole Gagnon (ZOOM)
Jacques Blain, Yannick Drolet
Guylaine Breton (ZOOM)
Lynda Lebreux, Réjean Raîche, Diane St-Onge
Marie-Josée Martel, Dominique Vaillancourt
Carole Auger, Chantal Bérubé, Réjean Daoust, Ginette
Landelle, France Perreault, Murielle Dépault (ZOOM),
Anny Fréchette (ZOOM)

Ruisseau Weedon

Lucien L. Larochelle

Employés de la Fédération

Roxanne Bourgault	Chargée de projets
Gnilane Faye	Secrétaire-réceptionniste
Suzanne Gallagher	Intervenante en soutien communautaire
Elyse Lagueux	Agente de mobilisation en soutien communautaire

Anne-Marie Nadeau	Coordonnatrice à la formation et vie associative
Stéphanie Roy	Directrice des services
Mokhtar Saada	Directeur du service de la rénovation
Guillaume Brien	Directeur général
Cécile Pépin	Adjointe administrative
Isabelle Perron	Formation
Jeremy Pearman	Intervenant en soutien communautaire
Lynne Tucker (ZOOM)	Adjointe administrative

ORDRE DU JOUR

1. Accueil des participants et mot de la présidente (5 min.)
2. Élection à la présidence et au secrétariat d'assemblée (2 min.)
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (3 min.)
4. Dernières nouvelles du mouvement (30 min.)
5. Proposition de la CQCH pour l'événement d'orientation prévue en octobre 2025 (15 min.)
6. Pièce de théâtre d'intervention créée par et pour les membres de coops (45 min.)
 - a. Reflet de plusieurs situations vécues en coops
 - b. Participation
 - c. Intimidation sociale
7. Bons coups coops (15 min.)
8. Dévoilement des récipiendaires du fond des événements coops (15 min.)
9. Questions des membres (15 min.)
10. Prix de présence (10 min.)
11. Levée de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1. Accueil des participants et mot de la présidente

Début de l'assemblée à 18h35. Monsieur Guillaume Brien, directeur général de la FCHE, souhaite la bienvenue à nos membres, et accueille Christyne Lavoie, présidente du conseil d'administration, qui souhaite à son tour la bienvenue aux participants.

2. Élection à la présidence et au secrétariat d'assemblée

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu de nommer Serge Vaillancourt et Gnilane Faye respectivement comme président et secrétaire d'assemblée.

Proposée par Gina Dussault (Grand Portage)

Appuyée par Marie-André Choquette (La Relance)

Adoptée à l'unanimité

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposée par Lucien Larochelle (Ruisseau Weedon)

Appuyée par Pierrick Dupuy (Rive Gauche)

Adoptée à l'unanimité

4. Dernières nouvelles du mouvement

Monsieur Guillaume présente les dernières nouvelles du mouvement en 10 points :

10. Plusieurs conférences de presse avec Concertation Logement Sherbrooke

- Une table de concertation a été organisée à Sherbrooke au nom de Concertation Logement Sherbrooke (CLS) qui a pour objet de réunir tous les acteurs du développement social.

9. Portrait du logement à Sherbrooke et bientôt pour toute la région!

- Un bilan portrait à Sherbrooke;
- État des lieux, tout le portrait.

8. La médiation citoyenne coop se déploie à travers le Québec :

- La médiation se déploie toujours à travers le Québec;
- La ligne du bon voisinage : un service de médiation mis en place pour faciliter le dialogue entre voisins.

7. L'accorderie et le Baobab : des succès fondés et appuyés par vous et la Fédération

- L'accorderie et le Baobab constituent un modèle de réussite, ce qui est le résultat d'un effort collectif et de beaucoup d'entraide dans les coops;
- L'accorderie et le Baobab ont réussi en financement pour plusieurs années.

6. Nouvelle Fédération à Montréal dans l'approche suivante:

Un ancrage avec ses membres

- Une nouvelle fédération a vu le jour à Montréal sous notre modèle de fédération;
- Les plus solides de toutes les entreprises sont les coops de nos fédérations. En Estrie la Fédération est près de ses membres, et garder cet ancrage est essentiel.

5. 50 ans pour la Coopérative d'habitation des Cantons de l'Est

- Une coopérative qui bâtit un monde meilleur avec ses réalisations et son implication dans la Fédération. Une fête sera organisée à l'honneur de la Coopérative d'habitation des Cantons de l'Est pour souligner ses 50 ans et célébrer en même temps l'année des coopératives.

4. Grand Sommet sur l'économie sociale : Déclaration sur le logement

- Le Grand Sommet sur l'économie sociale 2025 à Montréal, tenu les 14 et 15 mai, a abordé l'accès au logement comme l'une de ses thématiques clés, soulignant le rôle essentiel de l'économie sociale dans la construction d'un Québec plus résilient et inclusif. Bien que le sommet ait lancé une déclaration générale pour l'ensemble de l'économie sociale, il n'a pas émis une déclaration spécifique uniquement sur le logement. Toutefois des organisations comme les coopératives d'habitation et les organismes du secteur ont soulevé des propositions et des besoins concernant l'abordabilité et le logement hors marché.

3. Prochain Congrès d'orientation en octobre 2025

- Le prochain congrès d'orientation aura lieu du 3 au 5 octobre 2025 à l'hôtel Sheraton de Laval. Un rabais de 200\$ était offert sur le forfait choisi avec réservation avant le 25 mars 2025. Guillaume incite à nouveau les membres des coopératives à aller s'inscrire en grand nombre.

2. Fêtes des coopératives : samedi 5 juillet 2025

- L'ONU a proclamé 2025 comme l'année des coopératives. À cet effet une fête sera organisée le 5 juillet prochain et on profitera de l'occasion pour aussi célébrer les 50 ans de la Coopérative d'habitation des Cantons de l'Est.

1. Le départ prochain de votre humble coopérant : Guillaume Brien

- Guillaume Brien se présente aux élections municipales de novembre 2025 pour devenir maire de Sherbrooke. Il présente Mokhtar Saada, directeur du service de la rénovation, comme son remplaçant à la direction générale de la Fédération. Ce dernier sera appuyé par Stéphanie Roy, directrice des services, et Fannie Pelletier-Beaudry, directrice du développement.

5. Proposition de la CQCH pour l'événement d'orientation prévu en octobre 2025

Un mouvement fort et engagé pour mettre fin à la crise du logement.

La proposition suivante sera présentée par la CQCH aux membres présents lors de leur AGE le 5 octobre prochain pour discussion et possiblement l'adoption.

- *CONSIDÉRANT que la CQCH veut se joindre aux autres regroupements pour faire le nécessaire pour augmenter le pourcentage de logements communautaires et sociaux de manière à atteindre 20% en dehors du marché privé régulier ;*
- *CONSIDÉRANT le parcours du mouvement depuis 50 ans pour créer des logements communautaires et une panoplie d'outils pour un vivre ensemble ;*
- *CONSIDÉRANT la volonté des coopératives d'habitation de poursuivre l'aventure et de faire accroître le mouvement ;*

- *CONSIDÉRANT la capacité de développement des coopératives d'habitation et le levier économique mutuel de 3,5 G \$;*
- *CONSIDÉRANT l'offre de services des fédérations et de la CQCH pour la consolidation de notre parc immobilier coopératif ;*
- *CONSIDÉRANT la variété de moyens pour les coopératives d'habitation de s'impliquer dans un mouvement fort et engagé pour mettre fin à la crise du logement ;*

On demandera qu'il soit résolu que chaque coopérative d'habitation s'engage concrètement dans l'expansion du mouvement en évitant toutes pertes d'unités et en bâtissant de nouveaux logements coopératifs à l'aide des actifs et de toutes les ressources mises à leur disposition.

6. Pièce de théâtre d'intervention créée par et pour les membres de coops

Catherine Larouche, directrice de l'Accorderie et du Baobab, invite les comédiens à prendre place. Des courtes pièces théâtrales ont été réalisées par différents membres des coopératives pour sensibiliser sur les situations qui se passent en coopérative. Après chaque séance jouée, Catherine invite les participants à réfléchir sur la situation présentée et à répondre comment ils réagiraient face à une telle situation.

Les trois thèmes abordés sont :

- a. Reflet de plusieurs situations vécues en coops
- b. Participation
- c. Intimidation sociale

Les acteurs sont tous des membres des coops, plus des personnes qui viennent de l'extérieur, tous des passionnés du théâtre. Yan Fournier est le metteur en scène des pièces théâtrales et le compositeur.

Les acteurs ont interpellé en partie sur comment prendre soin de la vie privée des gens qui s'impliquent ou qui portent plusieurs chapeaux dans leurs coopératives et sur comment bien vivre ensemble.

7. Bons coups coops

Le président a souligné plusieurs réalisations et distinctions récentes au sein du mouvement coopératif :

Félicitations à Mathieu, artiste local qui a créé deux tableaux que la Fédé offre aux récipiendaires de bons coups coops. Son talent est souligné.

Christyne Lavoie, présidente de la Coopérative des Cantons de l'Est, accepte un prix au nom de la coopérative. Elle présente les bons coups de celle-ci, notamment la réalisation de 429 logements répartis dans 66 immeubles à Sherbrooke au fil des années. Elle

évoque également la fête d'été organisée pour célébrer le 50e anniversaire de la coopérative ainsi que l'année internationale des coopératives.

Serge Vaillancourt a remis un tableau à Monsieur Guillaume Brien, directeur général de la FCHE et du GRT, en guise de reconnaissance pour son parcours hors pairs.

Il a aussi reçu plusieurs distinctions au cours des six derniers mois :

- a. L'obtention de l'Ordre du Mérite Coopératif, 3e degré, en octobre 2024.
- b. La reconnaissance en tant que Personnalité de l'année 2024 en entrepreneuriat local.
- c. Le prix de Professionnalisme reconnu par ses pairs en développement coopératif 2025.
- d. Enfin, il a été honoré lors de l'Assemblée nationale en janvier 2025.

7. Dévoilement des récipiendaires du fonds des événements coops

Guillaume Brien présente les différents critères employés pour l'évaluation des projets proposés. Les onze (11) bénéficiaires reçoivent des chèques correspondant aux sommes allouées pour les événements qu'ils ont proposés dans le contexte du fonds destiné aux événements coopératifs de 2025.

- Coopérative l'Ancre de la Rive Gauche
 - Montant : 50\$
 - Activité : épluchette au mois d'août 2025
- La Brunante coop pour aînés de Valcourt
 - Montant : 100\$
 - Activité : épluchette pour échanger et souligner les bons coups en présence des élus, dernière semaine du mois d'août ou 1^{ère} de septembre 2025
- Les Enfants Terribles
 - Montant : 150\$
 - Activité : sensibilisation environnementale (tri des matières recyclables) suivi d'un Potluck et Talent Show en septembre 2025
- La Fontaine (Lac Mégantic)
 - Montant : 200\$
 - Activité : un 5 à 7 pour souligner les 25 ans de la Phase 1 de la coop et reconnaissance de l'implication des membres et nombre d'années locataires en septembre 2025.
- La Corvée (St-Camille)
 - Montant : 200\$
 - Activité : souligner le 25^e anniversaire de la coop, les bons coups des membres avec les résidents du quartier et en présence des élus, députés et médias le 21 septembre 2025

- La coopérative Desormeaux
 - Montant : 200\$
 - Activité : souligner la phase 3, BBQ, hot-dogs, épluchette, jeux gonflables en août 2025
- La coopérative Mont et Vallée (La Patrie)
 - Montant : 300\$
 - Activité : fête de village/ souligner l'année coop en ruralité
- Le Ruisseau de Weedon
 - Montant : 300\$
 - Activité : fête d'un jour pour souligner l'année des coops avec BBQ et épluchette à l'été 2025
- La Passerelle
 - Montant : 300\$
 - Activité : souligner l'année des coops et portes ouvertes au courant de l'été 2025
- La Grande Vie
 - Montant : 300\$
 - Activité : méchoui à la fin août 2025 pour inaugurer la phase II sous un chapiteau et souligner l'attitude positive de plusieurs personnes durant les travaux.
- Les Cantons de l'EST : Rue Brooks
 - Montant : 400\$
 - Activité : fête pour le 50^e anniversaire et année internationale des coops le 5 juillet 2025.

8. Questions des membres

Question : Le moratoire est-il levé à Sherbrooke?

Réponse : Oui le moratoire a été levé et plus de 123 nouvelles unités à travers 3 projets sont prévus, mais pas encore en construction.

9. Prix de présence

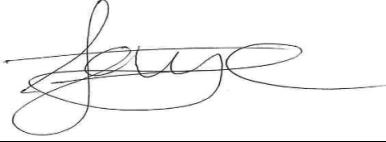
Les personnes suivantes ont gagné les prix de présence :

- Marie-Josée Martel : Petit quartier
- Alyssia Mino-Roy : les Cantons de l'Est
- Stéphane Jacques : les Cantons de l'Est
- Carole Lacourse : les Cantons de l'Est
- Ginette Landelle : la Rive Gauche
- Réjean Caron : les Cantons de l'est

10. Levée de l'assemblée

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu de lever l'assemblée à 20h47.

Signé à Sherbrooke, le 6 octobre 2025



Gnilane Faye, secrétaire d'assemblée

Adopté le : _____

Christyne Lavoie, présidente

PROPOSITION D'AUGMENTER LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU 1^{ER} JUILLET 2026



CONSIDÉRANT que la hausse de la contribution annuelle est un pouvoir de l'assemblée générale;

CONSIDÉRANT que la contribution a été indexée en 2025

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir la qualité des services offerts en gardant l'expertise et en suivant les orientations stratégiques qui sont identifiées par l'assemblée;

CONSIDÉRANT que les dépenses d'exploitation de la Fédération connaissent annuellement une augmentation au moins équivalente à l'indice des prix à la consommation (IPC);

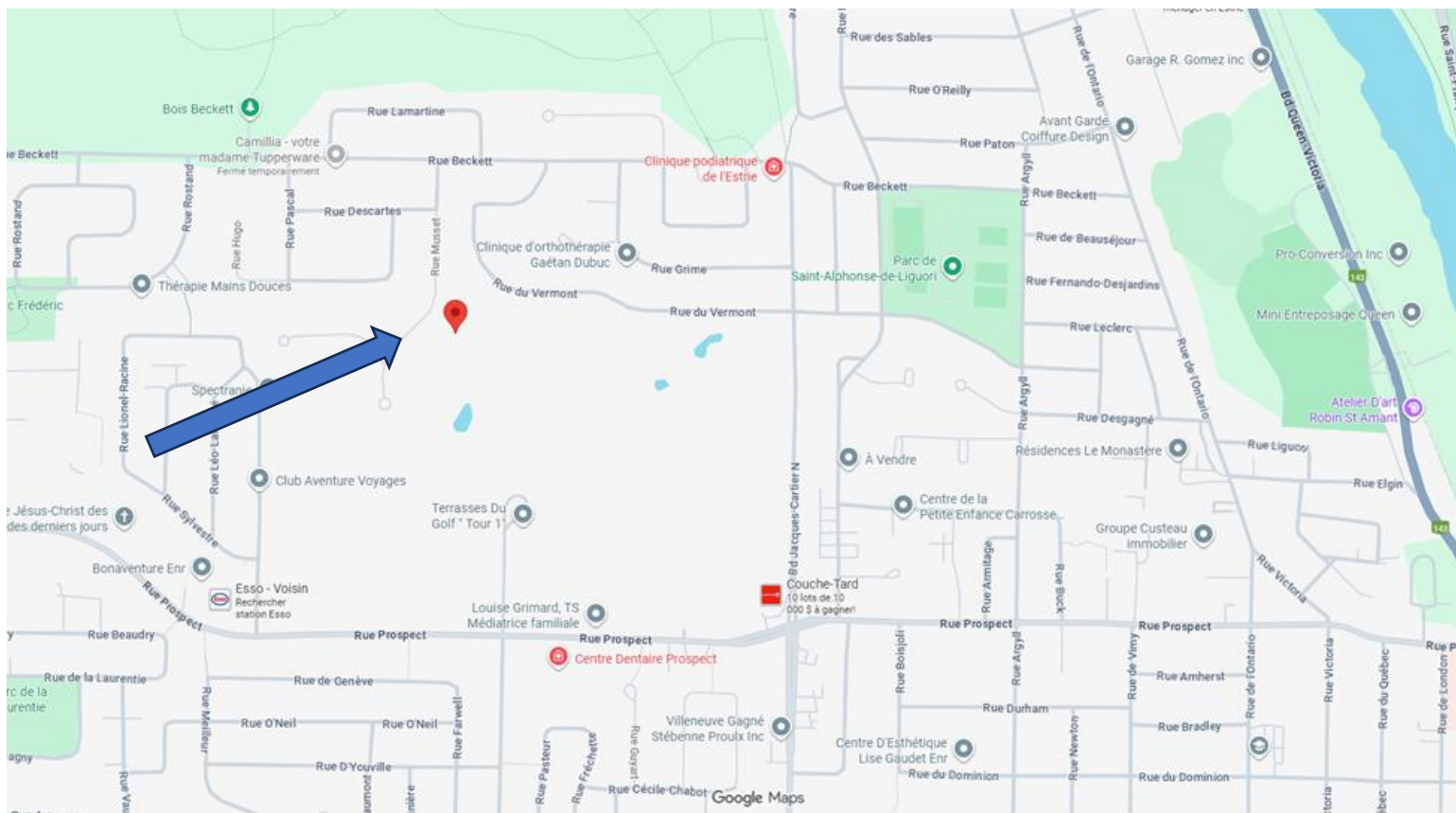
CONSIDÉRANT l'augmentation des actions et des services concrets et gratuits qui demandent un apport financier supplémentaire (support aux aînés, promotion du bon voisinage, support aux gestionnaires, support aux coops face à la fin des conventions, etc.);

Il est proposé d'augmenter la contribution annuelle selon l'indice des prix à la consommation de 2025 (maximum de 3%) et de l'appliquer à partir du 1^{er} juillet 2026.

Club de golf de Sherbrooke

1000, rue Musset

Sherbrooke



Notre mission

Regrouper, représenter et desservir
les coopératives d'habitation de l'Estrie
dans le respect des valeurs et des principes coopératifs

Nos valeurs coopératives

Prise en charge ❖ Démocratie ❖ Équité ❖ Égalité
Responsabilité personnelle et mutuelle ❖ Entraide et solidarité
Honnêteté ❖ Transparence ❖ Responsabilité sociale ❖ Altruisme

Nos principes coopératifs

Adhésion libre et volontaire ❖ Pouvoir démocratique exercé
par les membres ❖ Participation économique des membres
❖ Autonomie et indépendance ❖ Éducation, formation et
information ❖ Coopération entre les coopératives
❖ Engagement envers la communauté



FÉDÉRATION DES
COOPÉRATIVES D'HABITATION
DE L'ESTRIE

TABLE DES MATIÈRES



✎ Avis de convocation.....	3
✎ Ordre du jour.....	4
✎ Règles, procédures et informations générales.....	5

PROCÈS-VERBAUX :

✎ Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du.....	9
✎ Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du.....	19
✎ Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du.....	28

PROPOSITIONS :

✎ Proposition d'augmenter la contribution annuelle au 1 ^{er} juillet 2026.....	36
---	----



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie

Le samedi 22 novembre 2025

9 h 00 à 12 h 30

Club de golf de Sherbrooke

1000, rue Musset, Sherbrooke

Avis de convocation

Les coopératives voulant déposer des résolutions devront les remettre au bureau de la Fédération au plus tard le vendredi 14 novembre à 16h30, soit avant la tenue du dernier conseil d'administration précédant l'assemblée générale annuelle.

Pour l'assemblée générale annuelle, votre coopérative doit désigner des représentant(e)s (voir règles et procédures p.5). Veuillez compléter et nous retourner les deux documents joints au courriel d'invitation avant l'AGA.

Les inscriptions doivent se faire au plus tard le 17 novembre 2025 16h30
(aucune possibilité d'inscription après cette date) :

Par ce lien : <https://forms.office.com/r/v9bqPKHZU8>

*Par téléphone au 819 566-6303 poste 0

**Dans le cas d'une inscription par téléphone, la vérification et mise à jour de la coopérative ainsi que l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la coopérative pour définir les représentants officiels pourront être envoyés par la poste ou être remis à la table d'accueil le matin de l'assemblée, avant 9h.*

Salle accessible aux personnes à mobilité réduite. Stationnement gratuit.



FÉDÉRATION DES
COOPÉRATIVES D'HABITATION
DE L'ESTRIE

ORDRE DU JOUR



Le samedi 22 novembre 2025

de 9h00 à 12h30

(Ouverture des portes à 8h00)

Club de golf de Sherbrooke
1000, rue Musset, Sherbrooke

Salles accessibles aux personnes à mobilité réduite. Stationnement gratuit.

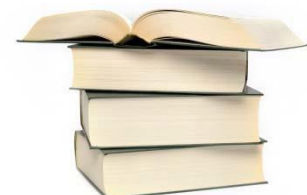
- 8 h 30 Ouverture des lieux, accueil et inscriptions (jusqu'à 9 h 00) - **Café et fruits**
- 9 h 00 Mot de bienvenue de la FCHE et ouverture de l'assemblée
1. Nomination à la présidence et au secrétariat d'assemblée
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées générales 2024-2025
 4. Présentation des états financiers vérifiés 2024-2025
 5. Nomination du vérificateur pour le prochain exercice
 6. Adoption du rapport annuel 2024-2025
 7. Présentation des prévisions budgétaires
- 10 h 30 ***Pause – collation***
- 10 h 45
8. Planification stratégique 2025-2027
 9. Remise du prix Jacques Côté
 10. Présentation SCHL
 11. Résolution pour l'indexation de la contribution annuelle
 12. Résolutions provenant des coopératives et ayant été déposées au plus tard le 1^{er} novembre 2025
 13. Élections des administrateurs et administratrices de la Fédération
 14. Période de questions
 15. Prix de présence
- 12 h 30 ***Levée de l'assemblée***

RÈGLES, PROCÉDURES

et

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Voici quelques renseignements à découvrir ou à vous remémorer au sujet de votre Fédération et du déroulement de ses assemblées générales.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de la Fédération est formée des représentant(e)s des coopératives membres. Le quorum est constitué par le tiers des coopératives membres.

Lors des assemblées générales de la Fédération, peu importe son nombre de délégué(e)s, une coopérative membre n'a droit qu'à une seule voix par tranche de 25 logements, complète ou non. La coopérative doit s'assurer de remettre à la Fédération une résolution écrite qui identifie les délégué(e)s. Ces derniers ont droit de parole et ils exercent le nombre de droits de vote qui sont reconnus pour leur coopérative.

Les autres membres en règle des coopératives membres peuvent aussi assister aux assemblées. Ils n'ont cependant pas droit de vote et l'assemblée générale décide si le droit de parole leur est accordé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs et administratrices de la Fédération doivent être choisi(e)s, en majorité, parmi les administrateurs ou administratrices de ses coopératives membres ayant été mandaté(e)s officiellement à cet effet par leur conseil. Les autres administrateurs ou administratrices doivent être choisi(e)s parmi les membres des coopératives membres aussi mandaté(e)s officiellement à cet effet par leur conseil. Afin de pouvoir se présenter comme administrateur ou administratrice de la FCHE, un extrait de résolution attestant que le ou la candidat(e) est officiellement délégué(e) par son CA pour siéger au CA de la Fédération, se doit donc d'être remis à la table d'accueil au plus tard le matin même des élections, sans aucun autre délai possible, sans quoi il ou elle ne pourra pas être élu(e).

Les administrateurs ou administratrices sont élu(e)s pour un mandat de deux ans. La Fédération a instauré un système de rotation afin de toujours conserver au conseil des administrateur(-trice)s plus expérimenté(e)s. Les années paires, quatre administrateur(-trice)s terminent leur mandat et cinq autres le terminent les années impaires.

MODIFICATION DES STATUTS

En 1997, les membres fondateurs ont présenté au ministre, les statuts accompagnés d'une requête demandant la constitution de la Fédération. Les statuts contiennent plusieurs renseignements à propos de la Fédération : son nom, le district judiciaire de son domicile, l'objet pour lequel elle a été constituée, ainsi que les nom et domicile de ses membres fondateurs. Le ministre, après consultation auprès du Conseil de la coopération du Québec, a accepté la demande et a indiqué la date de la constitution sur les statuts. À compter de cette date, la Fédération est devenue une personne morale.

Au cours des années, la Fédération peut sentir le besoin de modifier ses statuts afin de s'adapter aux changements survenus. Pour ce faire, elle doit voter un règlement, adopté aux deux tiers des voix exprimées par les représentant(e)s présent(e)s à une assemblée générale annuelle extraordinaire. Le règlement doit aussi autoriser l'un des administrateurs ou des administratrices à signer les statuts de modification qui seront envoyés au ministre, accompagnés d'une requête demandant la modification des statuts.



MODIFICATION DES RÈGLEMENTS

Les règlements de la Fédération contiennent l'ensemble de ses règles de fonctionnement. Ils doivent être adoptés par l'assemblée générale. Ses premiers règlements ont été adoptés lors de l'assemblée d'organisation. Ils ont été modifiés, à l'occasion, pour mieux correspondre à la réalité de la Fédération et, s'adapter à la *Loi sur les coopératives*.

La Fédération peut modifier ses règlements uniquement en assemblée générale. L'avis de convocation d'une telle assemblée doit faire mention de tout règlement qui peut y être adopté ou modifié.

PROPOSITION PRINCIPALE

Pour la plupart des points à l'ordre du jour, les membres ont à prendre des décisions. Dans certains cas, une proposition aura été annoncée à l'avance. Dans d'autres cas, une proposition est amenée en cours de discussion à propos d'un point inscrit à l'ordre du jour. Si vous désirez présenter une proposition, vous levez la main pour demander la parole au président ou à la présidente d'assemblée. Quand celle-ci ou celui-ci vous donne la parole, vous amenez votre proposition. Cependant, toute proposition doit être appuyée avant que l'assemblée la traite.

Si la proposition est appuyée par un autre membre, l'assemblée en discute. Les membres qui désirent intervenir sur la proposition demandent la parole au président ou à la présidente d'assemblée. Ils s'adressent à tour de rôle au président ou à la présidente quand celle-ci ou celui-ci leur cède la parole. Ils posent des questions, se font une opinion et parlent pour ou contre la proposition. Aucun membre ne doit interrompre celui qui a la parole sauf sur un point d'ordre ou sur une question de privilège.

L'AMENDEMENT ET LE SOUS-AMENDEMENT

Si un membre est d'accord sur le fond de la proposition, mais désire y apporter des modifications, il propose un amendement. L'amendement peut éliminer une partie de la proposition principale, y ajouter des éléments ou en modifier des parties. L'amendement doit aussi être appuyé avant d'être discuté par l'assemblée. De même que la proposition peut être modifiée par l'amendement, il arrive que l'amendement soit modifié par un sous-amendement. Le sous-amendement n'est recevable que s'il se rapporte à l'amendement. En ce cas, on votera d'abord le sous-amendement, l'amendement puis la proposition principale telle qu'amendée.

QUESTION PRÉALABLE

La question préalable vise à mettre fin au débat concernant une proposition et à procéder au vote sans autre discussion. Par exemple, si vous jugez que la discussion s'éternise sans qu'on apporte d'éléments nouveaux, vous pouvez poser la « question préalable », c'est-à-dire demander le vote. La question préalable doit être appuyée par un autre membre. Dans ce cas, le ou la président(e) suspend la discussion en cours et demande à l'assemblée si elle est prête à voter. Si les deux tiers des membres sont prêts à passer au vote, le ou la président(e) met fin au débat et invite les membres à voter immédiatement sur les amendements, s'il y a lieu, et sur la proposition principale en débat.

VOTATION

Pour qu'une proposition présentée à une assemblée devienne une décision de la Fédération, il faut prendre un vote. Le ou la président(e) d'assemblée peut annoncer aux membres que si personne ne demande le vote, la proposition sera adoptée à l'unanimité. Dans d'autres cas, à l'invitation du président ou de la présidente ou, à la demande d'un membre, l'assemblée est amenée à voter. À moins que ce ne soit indiqué autrement dans la Loi sur les coopératives ou dans les règlements de la Fédération, les décisions se prennent à la majorité simple des voix exprimées. Généralement, le vote est pris à main levée en soulevant dans les airs un carton de couleur remis à chaque coopérative avant le début de l'assemblée. Le ou la président(e) demande d'abord à ceux qui sont en faveur de la proposition de lever leur carton, ensuite à ceux qui sont contre, et finalement, à ceux qui s'abstiennent. Exceptionnellement, l'assemblée peut décider, par vote majoritaire, de procéder plutôt par scrutin secret.



POINT D'ORDRE

Un point d'ordre peut être soulevé par un membre pour faire remarquer au président ou à la présidente un manquement à l'ordre ou, une erreur grossière dans la procédure. Par exemple, si un membre ne respecte pas la procédure ou ne traite pas de la question débattue et que le président ou la présidente ne le rappelle pas à l'ordre, vous pouvez soulever un point d'ordre et énoncer votre objection au président ou à la présidente.

QUESTION DE PRIVILÈGE

La question de privilège vise à faire respecter les droits d'un individu ou, à corriger une question d'ordre matériel. Par exemple, vous pouvez utiliser la question de privilège lorsque vous jugez que votre réputation ou la réputation d'un autre membre est attaquée, ou pour vous plaindre de la chaleur excessive dans la salle de réunion. La question de privilège n'a pas à être appuyée et demande une décision immédiate du président ou de la présidente pour régler la situation.

MOTION DE DÉPÔT ET PROPOSITION DE REPORT

Au cours du débat sur une proposition ou un amendement, un membre, quand vient son droit de parole, peut proposer une « motion de dépôt » visant à reporter le débat à une prochaine assemblée. Ou encore, il peut proposer de renvoyer la question au conseil d'administration ou à un comité pour un supplément d'études et des recommandations. La motion de dépôt doit être appuyée avant d'être traitée. On procède alors au vote sur cette motion. Si la motion est adoptée, la proposition est ajournée ou renvoyée selon la motion proposée. Si elle est défaite, le débat qui était en cours se poursuit.

APPEL DE LA DÉCISION DU OU DE LA PRÉSIDENT(E)

Toute décision du président ou de la présidente peut être infirmée par un « appel de la décision du président(e) ou de la présidente ». En cas d'insatisfaction envers les décisions prises par le ou la président(e), un membre peut en appeler de sa décision. Si son intervention est appuyée par un autre membre, la proposition sera discutée et le vote pris à la majorité pourra infirmer la décision du président ou de la présidente.

CONCLUSION

Nous vous avons présenté un rappel de certains renseignements tirés des règlements de votre Fédération, suivis de quelques-unes des procédures les plus fréquemment employées dans les assemblées délibérantes.

Vous n'avez pas à devenir des spécialistes de la procédure pour participer à l'assemblée. Le président ou la présidente d'assemblée connaît les règles et peut vous guider au besoin dans le déroulement de l'assemblée. L'utilisation de procédures vise à permettre à l'assemblée de prendre des décisions éclairées compte tenu de la situation et de l'information disponible. Ces règles ont pour effet d'accélérer les débats et de permettre l'expression des opinions. Elles ne sont pas faites pour nuire ou pour empêcher la discussion, mais bien pour permettre à tous de se faire entendre. Les restrictions qu'elles apportent ont pour but de faire en sorte que l'assemblée soit efficace et qu'elle se déroule dans un climat favorable aux échanges.



**Osez prendre la parole
pour exprimer vos
opinions!**



FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE L'ESTRIE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE L'ESTRIE TENUE LE 19 OCTOBRE 2024 À 9h00, À SERCOVIE, 300 RUE DU CONSEIL, À SHERBROOKE

Étaient présents :

Membres de la Fédération

Accorderie

Délégués

Membres

Catherine Larouche, Isabelle Perron

Brunante

Délégués

Membres

Mariette Bombardier, Renelle Jeanson, Gaston Michaud

Cantons de l'Est

Délégués

Christyne Lavoie, Olier Raby, Chantal Simoneau,
Nicolas Bessette, Alexandre Lavallée, Jacob Hamelin-
Lucas, Louis-Philippe Yargeau, Marie-Michelle
Beauregard et Philippe Grenier

Membres

Nicole Brochu, Jacynthe Caron, Marjolaine Dellaire,
Diane Duchesneau, Danira Espana, Normand Godbout,
Ariane Lemieux-Lepage, Eleonora Navrotska, Guylaine
Roussel, Abila Tougan, Carlos Vallières-Buck

Corvée

Délégués

Membres

Muriel Bittar

Desormeaux

Délégués

Membres

Réjean Maheux, Karim Talbot

Diligence

Délégués

Lyne Moreau, Roger Bélisle, Yvon Bibeau, Angèle
Cloutier, Carole Vallerand
Lynne Dusseau

Membres

Grand Portage

Délégués

Membres

Gina Dussault, Lise Grégoire

Grande Vie

Délégués

Diane Audet, Myriam Mariscal, Jacques Côté, Pierrette
Boucher, Liane Bolduc, Réjeanne Pagé, Emilienne
Rodrigue, Sylvie Binette et Philippe Grenier.

Habitat 2025 (auxiliaire)

Membres

Annie Lamontagne

Havre des Pins

Délégués

Membres

Stéphane Baril, Denise Blais, Hélène Boivin

Jardin des Sages

Délégués

Membres

Doris Blain King, Nicole Gagnon, Jacqueline Lambert

Montagne

Délégués

Membres

Yannick Drolet, René Nault, Tarik Harem

Jacques Blain

Oasis des Lacs

Délégués

Membres

Lucien Larochelle, Michel Lemire

Oasis St-Jean-Baptiste

Délégués

Membres

René Desjardins, Pierre Gagnon, Richard Gagnon

Passerelle

Délégués

Membres

André Gagnon, Réjean Raîche

Petit Quartier (auxiliaire)

Membres

Marie-Josée Martel

Relance

Délégués

Membres

Jean-Pierre Fortier, Marie-Andrée Choquette

Odette Lemieux

Rive Gauche

Délégués

Membres

Chantal Bérubé, Pierrick Dupuy, Philippe Lafontaine, France Perreault

Carole Auger, Diane Girouard, Lise Labonté, Ginette Landelle, Myriam Mariscal, Asbleidy Monroy, Marielle Proulx,

Volière de Granby

Délégués

Membres

Francine Labelle, Adriana Norma Orozco Nunez

Employés de la Fédération (à valider selon liste présences)

Nicolas Balasi

Intervenant au soutien communautaire

Roxanne Bourgault

Chargée de projets

Guillaume Brien

Directeur générale de la FCHE

Fanny Cohen Blancher

Chargée de projets

Tania Dubois

Conseillère

Gnilane Faye

Secrétaire réceptionniste

Daphnée Lachapelle

Conseillère en formation

Elyse Lagueux

Agente de mobilisation en soutien communautaire

Anne-Marie Nadeau

Coordnatrice à la formation et vie associative

Nathalie Ouellette

Contrôleuse

Fannie Pelletier-Beaudry

Directrice au développement

Lynne Tucker

Adjointe administrative à la direction

Stéphanie Roy	Directrice des services
Cécile Pépin	Adjointe administrative
Mokhtar Saada	Directeur du service de la rénovation

INVITÉS :

Catherine Larouche	Accorderie
Nathalie Gauthier	SCHL
Jacques Côté	Président de la CQCH
Marie-Josée Fauteux	CPA

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et nomination à la présidence et au secrétariat d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées générales 2023-2024
4. Présentation des états financiers vérifiés 2023—2024
5. Nomination du vérificateur pour le prochain exercice
6. Rapport du conseil d'administration et de la direction générale
7. Présentation des prévisions budgétaires
8. Soutien communautaire et médiation
9. Remise du prix Jacques Côté
10. Présentation SCHL
11. Résolution pour l'indexation de la contribution annuelle
12. Résolutions provenant des coopératives et ayant été déposées au plus tard le 7 octobre 2024
13. Élections des administrateurs et administratrices de la Fédération
14. Période de questions
15. Prix de présence
16. Levée de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET NOMINATION À LA PRÉSIDENTE ET AU SECRÉTARIAT D'ASSEMBLÉE

L'assemblée débute officiellement à 9H 17 et commence par une animation présentée par Nicolas Balasi en collaboration avec le comité jeunesse.

Mot de bienvenue de Christyne Lavoie, présidente du CA de la Fédération. Elle nomme et remercie nos partenaires. De plus, elle souligne les 15 ans de Guillaume Brien, à la tête de la FCHE et de ses 25 ans dans le mouvement coopératif de l'habitation. Il recevra l'Ordre du mérite coopératif et mutualiste québécois 3^e degré le 30 octobre 2024. Elle nous partage les témoignages et les éloges recueillis auprès de ses collègues et collaborateurs.

Guillaume Brien, directeur général de la FCHE, souhaite la bienvenue à nos membres.

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu de nommer Jacques Côté et Cécile Pépin respectivement comme président et secrétaire d'assemblée.

Proposée par Olier Raby (Canton de l'Est)

Appuyée par Ginette Landelle (Rive Gauche)

Adoptée à l'unanimité

Le quorum est respecté.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposée par Jacqueline Lambert (Jardin des Sages)

Appuyée par Odette Lemieux (La Relance)

Adoptée à l'unanimité

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2023—2024

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 7 OCTOBRE 2023

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 octobre 2023 avec les modifications suivantes :

Monsieur Boutin, de la coop du Vallon n'était pas présent et corriger Lucille Gravelle par Lucie Gravelle, de la CHCE.

Proposée par Christyne Lavoie (Canton de l'Est)

Appuyée par Chantal Bérubé (Rive Gauche)

Adoptée à l'unanimité

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 février 2024 tel que présenté.

Proposée par Nicole Gagnon (Jardins des Sages)

Appuyée par Doris Blain King (Jardin des Sages)

Adoptée à l'unanimité

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2024

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2024 avec les modifications suivantes :

Enlever Ginette Breton de la coop de la Montagne et l'inscrire à la coop Moulin des Sages.

- Commentaire de Phillipe Grenier : Il félicite le travail des personnes qui font les procès-verbaux qui sont d'une grande utilité pour ses suivis.

Proposée par Gina Dussault (Grand Portage)

Appuyée par Christyne Lavoie (Canton de l'Est)

Adoptée à l'unanimité

4. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2023—2024

Marie-Josée Fauteux, CPA, auditrice pour la FCHE, présente les états financiers 2023-2024 vérifiés.

Elle explique les différentes dépenses et les divers revenus et répond aux questions des membres.

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter les états financiers au 30 juin 2024 tels que présentés.

Proposée par Pierrick Dupuy (Rive Gauche)

Appuyée par Lynne Dusseau (Diligence)

Adoptée à l'unanimité

5. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR LE PROCHAIN EXERCICE

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu de nommer Marie-Josée Fauteux, CPA comme vérificatrice officielle de la FCHE pour le prochain exercice.

Proposée par Chantal Bérubé (Rive Gauche)

Appuyée par Odette Lemieux (La Relance)

Adoptée à l'unanimité

6. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Présentation du rapport annuel par Christyne Lavoie et Guillaume Brien.

Christyne nous fait part des grandes réalisations de la FCHE pour 2023-2024 :

Une grande démarche de planification stratégique a été entreprise; par ailleurs, cette année, La FCHE a contribué en plus de ses services réguliers à :

- La médiation citoyenne qui est maintenant déployée dans tout le Québec.
- Aux coops pour aîné(e)s;
- Aux Coops de propriétaires;
- À l'accorderie;

Guillaume remercie chaleureusement les membres du CA, Christyne Lavoie, Ginette King, Réal Fournier, Marie-Andrée Choquette, André Gagnon, Ginette Landelle, Michel Lemire, France Perreault, Tarik Rahem.

C'est à la FCHE, qu'a été effectué le plus grand nombre de fusions.

Il félicite également tous les membres des coops et leurs administrateurs. Huit coopératives ont accepté d'intégrer leurs membres et d'autres coops vont également s'ajouter.

De plus, il mentionne qu'il est fier de l'équipe de la Fédé; l'équipe du soutien communautaire a réalisé 10 activités cette année, 527 interventions pour mieux vivre. Il remercie également Anne-Marie Nadeau et l'équipe de formation; Trois cents personnes ont participé aux ateliers au cours des trois derniers colloques.

Question : Les subventions pour les coops (tester un logiciel de subvention)

Projet pilote : Fédé, Fecham et Montérégie (immense succès)

Les coops sont amenées à relever de nombreux défis. La Fédé peut aider à redresser les coops; c'est justement la raison pour laquelle elle a été créée, pour aider les coops.

Mokhtar Saada se présente et nous parle des services de rénovations. Depuis trois ans, il y a eu une vitesse de croissance intéressante avec la SCHL.

Il y avait une crise de confiance envers les professionnels; il a fallu gagner la confiance des partenaires de la SCHL, SHQ qui sont en relation avec la Réno.

- Actuellement, plusieurs études et travaux ont été effectués pour des coops.
- Il y a du financement pour faire un plan d'entretien, cahier d'inspection. Il faut en arriver à se créer un fonds pour les rénovations. De plus, des travaux de planification sont faits en collaboration avec l'Université de Sherbrooke.

Au Développement, Fannie Pelletier-Beaudry est notre nouvelle directrice. Christyne nomme les membres de l'équipe du GRT-EHE et les remercie!

Il y a une augmentation des besoins de logements. En coop, le projet des petites maisons a suscité un vif intérêt; en effet, le projet a été visité par plus de 30 000 personnes.

- Le Soutien communautaire a réalisé 116 actions d'aide.
- Au Québec, le comité Jeunesse inspire ailleurs dans la province.
- L'année 2025 a été décrétée « Année internationale des coopératives » par l'ONU
- Formation : Une nouvelle formule pour aider les membres des coops a été mise sur pied : « Formation à la maison ». Guillaume mentionne qu'investir un montant d'argent dans la formation devrait faire partie de la culture des coops et être prévu dans leur budget. Il peut parfois y avoir des subventions pour la formation. Le colloque de formation, en collaboration avec nos partenaires, a remporté un grand succès. Guillaume remercie Daphnée.

Cinq conseiller(-ière)s sont en action pour assister les coops. La Fédé peut aider les coops à plusieurs niveaux, tant à la gestion qu'à la comptabilité; cette aide peut aussi en être une ponctuelle. Il est important d'avoir du support lorsque ça va moins bien dans les coops.

7. PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Guillaume Brien fait la présentation du budget prévisionnel 2024-2025 et répond aux questions.

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2024-2025 telles que présentées.

Proposée par Olier Raby (CHCE)

Appuyée par Pierrick Dupuy (Rive Gauche)

Adoptée à l'unanimité

PAUSE CAFÉ

8. SOUTIEN COMMUNAUTAIRE ET MÉDIATION

Nicolas Balasi, du soutien communautaire de la FCHE, nous présente une réflexion de son groupe sur l'entraide dont nous vous partageons ici l'essentiel :

S : on est là pour **s**outien

A : **a**mitié

V : **v**ivre ensemble

E : **e**ntraide

U : **u**nité

R : **r**essources

Au soutien communautaire, nous avons eu un départ, mais aussi une nouvelle collègue, Suzanne Gallagher. De plus, Isabelle Perron et Catherine Larouche sont toujours à l'Accorderie mais travaillent en collaboration avec la FCHE.

Le Baobab reçoit dans ses locaux plusieurs ateliers variés tels des travaux manuels, de couture, de réparation, etc.

9. REMISE DU PRIX JACQUES CÔTÉ

Guillaume mentionne que plusieurs personnes peuvent marquer notre vie tout au long de notre parcours, parmi ces personnes, Jacques Côté en est une qui a marqué la sienne.

M. Jacques Côté, président de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) prend la parole : « C'est clairement ici en Estrie que les services sont les mieux structurés et bien organisés. »

Et le prix « Jacques Côté » 2024 est attribué à M. Gaston Michaud et à Mariette Bombardier. M. Michaud a été président et fondateur de sa coop, La Brunante à Racine. M. Michaud remercie Guillaume et sa conjointe, Mariette, pour son soutien dans tous les domaines de sa vie.

Guillaume mentionne que l'an dernier, le prix Jacques Côté a été attribué à une dame qui contribue largement à la médiation et pour qui nous avons voulu souligner son implication, Mme Diane Duchesneau, de la CHCE.

10. PRÉSENTATION SCHL PAR NATHALIE GAUTHIER

M^{me} Gauthier félicite les gens d'être proactifs et parle des programmes « pérennité »

Elle nomme les critères importants pour ces programmes :

- Les femmes et les enfants qui vivent de la violence;
- Peuples autochtones.

Le gouvernement a à cœur de résoudre la crise du logement.

Elle nous parle des différents programmes et de leur financement.

Rénovation : l'accessibilité pour des projets écologiques sur les bâtisses spécifiques et des outils pour les rénovations majeures.

SCHL : financement du fédéral

GRT : accompagne les recherches de financement

11. RÉOLUTION POUR L'INDEXATION DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE

CONSIDÉRANT que la hausse de la contribution annuelle est un pouvoir de l'assemblée générale;

CONSIDÉRANT que la contribution a été indexée en 2024;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir la qualité des services offerts en gardant l'expertise et en suivant les orientations stratégiques qui sont identifiées par l'assemblée;

CONSIDÉRANT que les dépenses d'exploitation de la Fédération connaissent annuellement une augmentation au moins équivalente à l'indice des prix à la consommation (IPC);

CONSIDÉRANT l'augmentation des actions et des services concrets et gratuits qui demandent un apport financier supplémentaire (support aux aînés, promotion du bon voisinage, support aux gestionnaires, support aux coops face à la fin des conventions, etc.);

Il est proposé d'augmenter la contribution annuelle selon l'indice des prix à la consommation de 2024 (maximum de 3%) et de l'appliquer à partir du 1er juillet 2025.

Proposée par Pierrick Dupuy (Rive Gauche)

Appuyée par Tarik Rahem (La Montagne)

Adoptée à l'unanimité

12. RÉOLUTIONS PROVENANT DES COOPÉRATIVES ET AYANT ÉTÉ DÉPOSÉES AU PLUS TARD LE 7 OCTOBRE 2024

S/O

13. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES DE LA FÉDÉRATION

Jacques Côté explique le fonctionnement du conseil d'administration de la FCHE et la procédure pour les élections. Il précise qu'il y a 7 postes à combler dont 4 pour un mandat de deux ans et 3 pour un mandat d'un an. Les candidat(e)s doivent être délégué(e)s par leur coopérative et un minimum de 5 membres du CA sur 9 doit être membres du CA de leur coopérative.

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu de nommer Jacques Côté et Cécile Pépin respectivement comme président et secrétaire d'élections.

De nommer Marianne Lemieux et Philippe Grenier, les scrutateurs officiels.

Proposée par : Renelle Jeanson

Appuyée par : Olier Raby.

Le candidat ou la candidate, s'il ou elle accepte, sera considéré(e) l'appuyeur ou l'appuyeuse.

PROPOSEUR(-SE)	CANDIDAT(E)	ACCEPTE / REFUSE	MEMBRE DU CA DE SA COOP?
Odette Lemieux	Marie-Andrée Choquette	Accepte	Non
Ginette Landelle	France Perreault	Accepte	Oui
Isabelle Perron	Tarik Harem	Accepte	Oui
Christyne Lavoie	Pierrick Dupuy	Accepte	Oui
Christyne Lavoie	Olier Raby	Accepte	Oui
Tarik Harem	Yannick Drolet	Refus	
Myriam Mariscal	Réjeanne Pagé	Accepte	Oui

Sont élu(e)s par acclamation, au premier tour, pour un mandat de deux (2) ans : Marie-André Choquette, Pierrick Dupuis, France Perreault, Tarik Rahem

Et trois pour un mandat d'un an : Olier Raby et Réjeanne Pagé. *

* Résolution de Chantal Bérubé appuyée par Pierrick Dupuy pour que le C.A. puisse pourvoir le 9e poste.

Christyne Lavoie et Ginette Landelle demeurent membres du CA jusqu'en 2025.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

S/O

15. PRIX DE PRÉSENCE

Les membres suivants ont gagné les prix de présence :

- Marjolaine Dallaire (CHCE)
- France Perreault (Rive Gauche)
- Marie-Andrée Choquette (La Relance)
- Philippe Fontaine (Rive Gauche)
- Carole Auger (Rive Gauche)
- Yannick Drolet (La Montagne)
- Jacqueline Lambert (Jardin des Sages)

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu de lever la séance à 12 h 31.

Signé à Sherbrooke, ce 19 octobre 2024



Cécile Pépin, Secrétaire d'assemblée



FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE L'ESTRIE

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA
FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE L'ESTRIE TENUE LE
MARDI 4 FÉVRIER 2025 À 17H30, AU BAOBAB CAFÉ 1551 RUE DUNANT,
SHERBROOKE AVEC SOUPER (ET EN ZOOM À COMPTER DE 18H30).**

Étaient présents :

Membres de la Fédération

Brunante

Renelle Jeanson, Gaston Michaud, Marie-Jeanne Neider,
Jean-Guy Roberge

Cantons de l'Est

Diane Duchesneau, Celia Gaudreau, Guylaine Roussel,
Joanne Poirier (Zoom)

Corvée

Muriel Bittar

Desormeaux

Isabelle Roy

Diligence

Carole Vallerand (Zoom)

Du Ruisseau

Lucien Larochelle

Eastman

Yves Boileau

Enfants Terribles

Lucie L'Heureux

Grand Portage

Gina Dussault, Lise Grégoire

Habitat 2025

Annie Lamontagne

Haubans

Christine Labrecque, Gabrielle Lafontaine

Havre des Pins

Denise Blais, Chantal Doré, Hélène Drolet, Danielle
Dubois, Serge Vaillancourt, Claudette Bellehumeur
(Zoom), Louise Paquet (Zoom), Rachel Dostie (Zoom),
Shany Deshaies (Zoom)

Jardin des sages

Nicole Gagnon (Zoom),

Montagne

Myriam Branchaud, Yannick Drolet, Tarik Rahem, Cynthia
Rémillard

Passerelle

Réjean Raîche, Linda Lebreux (Zoom)

Des Prés

Andrea Marfoggia (Zoom)

Petit Quartier

Guylaine Roy (Zoom), Marie-Josée Martel (Zoom)

Radoub

Jean-Luc Goulet, Josée Goudreau (Zoom)

Relance

Marie-Andrée Choquette

Rive Gauche

Anny Fréchette, Ginette Landelle, Pierre Dupuy, Diane
Girouard (Zoom), Murielle Dépault (Zoom)

Employés de la Fédération

Nicolas Balasi	Intervenant au soutien communautaire
Karen Bergeron	Secrétaire-réceptionniste
Guillaume Brien	Directeur général de la FCHE
Tania Dubois	Gestionnaire des opérations
Tiphaine Delhommeau	Chargée de projets
Gnilane Faye	Secrétaire-réceptionniste
Elyse Lagueux	Agente de mobilisation au soutien communautaire
Marianne Lemieux	Responsable de la logistique et des événements
Anne-Marie Nadeau	Coordonnatrice à la formation et vie associative
Lise Pratte	Agente au développement des coopératives de propriétaires
Mokhtar Saada	Directeur du service de la rénovation
Stéphanie Roy	Directrice des services
Lynne Tucker (Zoom)	Adjointe administrative

Invité.e.s

FECHALL (Fédération des Coopératives d'Habitation de Lanaudière, des Laurentides et de Laval)	Pierre-Paul Lachapelle : participant de la mission à Genève
--	---

ORDRE DU JOUR

1. Accueil des participants et mot de la présidente
 2. Élection à la présidence et au secrétariat d'assemblée
 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 4. Dernières nouvelles du mouvement + 2025 – année des coopératives
 5. Présentation des comités + LBV
 6. Présentation de la mission à Genève
 7. Bons coups coops
 8. Lancement du fonds des événements coops
 9. Questions des membres
 10. Prix de présence
 11. Levée de l'assemblée
-

PROCÈS-VERBAL

1. Accueil des participants et mot de la présidente

Début de l'assemblée à 18h35. Guillaume Brien, directeur générale de la FCHE (Fédération des Coopératives d'Habitation de l'Estrie), souhaite la bienvenue aux participants.

2. Élection à la présidence et au secrétariat d'assemblée

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu de nommer Serge Vaillancourt comme président d'assemblée.

Proposée par Pierrick Dupuy (Rive-Gauche)

Appuyée par Marie-Andrée Choquette (La Relance)

Adoptée à l'unanimité

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu de nommer Gnilane Faye comme secrétaire d'assemblée.

Proposée par Réjean Raïche (La Passerelle)

Appuyée par Pierrick Dupuy (Rive-Gauche)

Adoptée à l'unanimité

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposée par Renelle Jeanson (La Brunante)

Appuyée par Hélène Drolet (Havres des Pins)

Adoptée à l'unanimité

4. Dernières nouvelles du mouvement + 2025 – année des coopératives

Guillaume présente les dernières nouvelles du mouvement en 10 points.

➤ Point 10 : 2025, année des coopératives selon l'ONU

L'année 2025 a été désignée par l'ONU comme l'année internationale des coopératives, sous le thème « Les coopératives construisent un monde meilleur ». L'année 2012 a marqué la dernière fois où un décret a été émis en faveur des coopératives de toutes catégories. Le sujet abordé à cette époque était intitulé « Les coopératives, des entreprises au service d'un monde meilleur ». Guillaume encourage les coopératives à informer leurs membres des déclarations de l'ONU sur les coopératives en se rendant sur leur site web. Le logo et l'image mise à jour pour l'année y seront également présents. L'année des coopératives sera marquée par divers événements programmés au fil des mois.

➤ Point 9 : La médiation à travers le Québec

La médiation dans les coopératives continue de se déployer partout au Québec.

Guillaume remercie les médiateurs et médiatrices en Estrie à savoir :

- ❖ Lise Grégoire
- ❖ Diane Duchesneau
- ❖ Richard Labelle

➤ Point 8 : Congrès d'orientation 2025

Un grand congrès d'orientation 2025 de la CQCH aura lieu du 3 au 5 octobre 2025 à l'Hôtel Sheraton à Laval. Un visionnement est fait de la vidéo de présentation préparée par la CQCH. Un rabais de 200\$ est offert pour les inscriptions faites jusqu'au 14 mars 2025. La Fédé va regarder ce qu'elle peut contribuer pour encourager les inscriptions. Les coops sont invitées à envoyer des participants. Ces congrès ont lieu aux 5 ans environ.

➤ Point 7 : Les coops pour nos ainé(e)s et leurs impacts positifs

Un visionnement d'une courte vidéo produite récemment avec Suzanne Garon, professeure émérite à la retraite, qui fait la promotion des bienfaits du modèle coop ainé.es dans les communautés rurales.

➤ Point 6 : Nouveau service d'arbitrage et suivie de la clause de départ

Un nouveau service d'arbitrage et suivi de la clause de départ est offert par la CQCH lorsqu'il y a un différend lié à une décision du CA de suspension ou d'exclusion d'un membre. Ce service vise à éviter d'avoir recours aux tribunaux dans de telles situations.

➤ Point 5 : Coops d'habitation

À la suite d'informations publiées récemment dans plusieurs médias, y compris Le Devoir, au sujet des difficultés rencontrées lors de la sélection des membres dans les coopératives d'habitation, la CQCH a instauré un comité aviseur destiné à évaluer et à proposer des méthodes visant à optimiser cette sélection, tout en respectant l'indépendance des coopératives. Un certain nombre d'élus soulèvent également des interrogations concernant les revenus des membres, que certains considèrent comme excessifs pour vivre en coopérative. Guillaume Brien présente les actions entreprises auprès des élus municipaux de Sherbrooke afin de les sensibiliser aux principes de la coopération et aux avantages de la mixité au sein des coopératives. Les coopératives d'habitation ont la responsabilité de prouver à la société québécoise qu'elles sont capables de bien choisir leurs membres, en particulier dans un cadre de financement impliquant des fonds publics.

➤ Point 4 : Maintenir nos actifs!

Mokhtar Saada, directeur des services de la rénovation à la Fédé, explique comment la rénovation a été mise en œuvre au sein de nos coopératives au cours des trois dernières années. En 2021, un grand nombre de coopératives se détachaient des conventions et devaient intensifier leurs efforts d'autogestion, car le soutien administratif et technique qui leur était fourni par les conventions SCHL et SHQ depuis 25 ans prenait fin. De nombreuses coopératives ont remarqué que leurs réserves destinées à l'entretien étaient insuffisantes. Avec le soutien de la Fédé, les coopératives prennent désormais conscience de l'importance de la planification des tâches. En ce moment, les études visant à planifier les travaux

peuvent bénéficier d'une subvention de la SCHL. Il encourage les coopératives en collaboration avec la SCHL à contacter le service de rénovation de la Fédé afin de bénéficier d'une subvention pour leur planification. Cette année, nos coopératives membres ont bénéficié d'un montant de quatre millions de dollars (4 M\$) provenant de la SCHL pour des rénovations, ce qui porte le total à environ sept millions de dollars (7 M\$) sur les trois dernières années.

➤ Point 3 : Développements : Les coops d'habitation en réponse à la crise du logement
Le financement s'est complexifié alors qu'il y a actuellement quinze (15) programmes offerts par les gouvernements et on doit parfois en combiner quelques-uns pour réussir à développer les coopératives. Malgré cela, douze (12) de nos coops membres se développent actuellement avec des centaines de logements à savoir :

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| ❖ Les grandes Familles | ❖ La Volière |
| ❖ La Rive Gauche | ❖ La Passerelle |
| ❖ La CHCE | ❖ Les voisins de Sutton |
| ❖ La Grande Vie | ❖ Le Petit Quartier |
| ❖ Havre des pins | ❖ L'Envolée |
| ❖ L'Autre-Toit | ❖ Habitat 2025 |

➤ Point 2 : Votre humble DG à l'Assemblée nationale

Le 29 janvier dernier, Guillaume Brien, directeur général de la Fédé, a été présenté à l'Assemblée nationale par la députée de St-Francois (Coalition Avenir Québec), Mme Geneviève Hébert. Il y a visionnement de l'allocation de Mme Hébert. Guillaume souligne que cela met en lumière nos coops d'habitation et notre travail collectif. Une conférence de presse a suivi cette même journée mettant encore plus en lumière les beaux projets de coopératives d'habitation à travers le Québec.

➤ Point 1 : La direction générale de la Fédération et du GRT vers la mairie de Sherbrooke
○ Préparation de la relève.

Guillaume Brien se présente aux élections municipales de novembre 2025 pour devenir maire de Sherbrooke. Son objectif principal est d'amener une approche plus coopérative au niveau municipal car beaucoup de choses bloquent actuellement le développement des coops, entre autres. Il devra s'absenter durant la période électorale d'environ 6 semaines de la mi-septembre jusqu'aux élections du 2 novembre 2025. Le CA s'assurera d'un remplacement temporaire pour cette période. Selon le résultat des élections, il fera soit un retour dans son poste à la FCHE après les élections s'il n'est pas élu, ou sinon il y aura un processus de dotation pour son remplacement à plus long terme s'il est élu.

Serge Vaillancourt souligne tout le travail accompli par Guillaume dans le monde coop et mentionne qu'il est la personne la plus coopérative qu'il connaisse!

5. Présentation des comités + LBV

➤ Comité d'entraide et vie associative (CEVA)

Catherine Larouche, membre de l'équipe du soutien communautaire de la FCHE, présente le comité CEVA. Elle mentionne que le 24 février prochain aura lieu une rencontre ouverte à tous sur le thème des communications dans les coopératives. Il y aura présentation de contenu et d'outils, mais il y aura aussi du partage des expériences, ce qui fonctionne ou pas dans les coops. Le comité a aussi un projet de théâtre forum, des petites scénettes sur les trois thèmes de la participation, jongler avec les chapeaux, et la prévention du harcèlement et de l'intimidation. Le prochain atelier aura lieu le 10 février prochain à la Maison de la Coopération.

➤ Comité jeunesse

Elyse Lagueux, agente de mobilisation au soutien communautaire de la FCHE, présente le comité jeunesse, ouvert à tous les résidents de coopératives d'habitation âgés entre 8-17 ans. Le comité organise des activités gratuites pour eux, en échange de tâches, avec le but de faire des apprentissages sur les valeurs et le fonctionnement des coops. Elle présente les réalisations du comité jeunesse durant l'année précédente et l'année en cours :

Activités de financement : (pour financer des activités qu'ils ont choisi)

- Vente de chocolats de St-Valentin
- Ramasser des canettes après une partie de hockey des Phoenix

Activité gratuite en échange de corvée :

- Camping d'été

Et le comité souhaite aussi responsabiliser les jeunes à développer leur sentiment d'appartenance et leur esprit coopératif

➤ Comité aîné.es

Nicolas Balasi, intervenant au soutien communautaire de la FCHE, présente le comité aîné.es maintenant composé de 12 membres. Un projet inter-forum est porté par le comité, ayant comme but de fédérer tous les gens dans les organismes en Estrie pour voir comment ils peuvent soutenir les personnes âgées. Leur projet principal actuellement est de promouvoir le développement des coops de solidarité pour les personnes âgées en Estrie. Il remercie Suzanne Gallagher, intervenante au soutien communautaire, pour son investissement et son dévouement à ce comité.

Selon Guillaume Brien, toutes les fédérations ne possèdent pas nécessairement un comité aînés. Nos comités jouent un rôle clé dans la participation des membres au sein de nos coopératives. Un comité pour aîné a été formé à l'échelle nationale, s'inspirant de notre comité de l'Estrie.

6. Présentation de la mission à Genève

M. Pierre-Paul Lachapelle, administrateur à la Fédération des coopératives d'habitation de Lanaudière, des Laurentides et de Laval (FECHALLL), et président-fondateur de la Coopérative de solidarité Havre du Petit Village (RPA à Repentigny), a participé à une mission à Genève Canton du 28 octobre au 1^{er} novembre 2024 sur le thème de *Mieux comprendre les modèles d'habitation intergénérationnelle en mode coopératif*. Cette mission a été organisée pour la CQCH (Confédération québécoise des coopératives

d'habitation) par EFFET-I, un organisme à but non lucratif spécialisé en entrepreneuriat collectif. Il nous fait une présentation de sa participation à cette mission, qui a été soutenue financièrement en partie par la FCHE.

Quelques points généraux résumant sa présentation :

- Genève Canton est une ville un peu plus grande que Sherbrooke;
- En Suisse, 60 % des résidents sont locataires, mais ce sont 83% à Genève Canton dû à l'accès à la propriété trop difficile, manque de terrains pour construire et très dispendieux; les logements dans les coops sont 50% moins dispendieux;
- Il y a un besoin de densification des logements et un plan d'aménagement du territoire très rigoureux a été mis en place;
- Il y a une crise du logement perpétuelle et un taux de logements vacants très bas (moins de 1%);
- Depuis 2005, il y a en place une politique du logement très importante et acceptée par la population;
- Plusieurs mesures facilitantes pour le financement – partenariat public-privé où le public et les fondations financent et le privé construit;
- Le peu de terrains propices à la construction fait que les projets sont très ciblés et contrôlés par le Canton;
- Il y a construction avec un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans; c'est-à-dire que les coops sont en location à très long terme sur des terrains publics;
- Les préoccupations pour des écoquartiers et quartiers verts sont très importantes;
- La mixité de clientèles est importante (éviter les ghettos): étudiants-ainés, commerces dans l'immeuble, participation de la communauté (espaces résidents partagés avec la communauté).

Il est possible de considérer qu'il y a de fortes chances que notre société évolue vers une augmentation du nombre de locataires à long terme dû à l'accès restreint à la propriété, ce qui nous obligera à repenser notre organisation en tant que société. Ce genre de mission contribue à la collecte d'information et d'idées qui pourraient nous guider dans nos choix comme société.

7. Bon coups coops

Lors de ses assemblées générales extraordinaires, la Fédération présente un tableau réalisé par l'artiste local Mathieu Binette, afin de mettre en avant les réussites de ses coopératives membres. Le prix de l'AGE de cette année février 2025 est remis à la coopérative d'habitation de la Montagne pour son activité « Café Village ». Quatre membres de la coop impliqués dans ce projet viennent accepter le prix (Tarik Rahem, Myriam Branchaud, Yannick Drolet et Cynthia Rémillard). Ils expliquent que cette idée est née lorsque Marie-Claude Duchesne du soutien communautaire de la Fédé les a approchés pour trouver un lieu où les membres pourraient échanger des idées.

Il y a eu une première rencontre « Café Village » où 30 personnes se sont présentées sur 60 membres de la coop. La participation est volontaire, le temps n'est pas compté comme des heures de participation convenues au contrat de membre. Les rencontres sont thématiques, le premier rendez-vous a été l'occasion d'échanger sur la pataugeoire de la coop, qui a été un sujet chaud à la coop, et de recueillir des suggestions. La deuxième

rencontre a porté sur la participation et des idées pour les 10 prochaines années ont pu être recueillies! Ils ont hâte d'organiser une troisième rencontre qui aura comme thème la communication. Les rencontres « Café Village » sont rassembleuses et cela est encourageant pour les membres. Ils aimeraient faire un « Café Village » l'été prochain en invitant des résidents d'autres coops sur leur grand terrain!

8. Lancement du fonds des événements coops

Guillaume Brien annonce le lancement de la 12e édition du fonds de soutien pour les événements coops. Afin de souligner l'année internationale des coopératives, le montant alloué par événement peut aller jusqu'à 400 \$ pour l'édition 2025 (jusqu'à maintenant le maximum était de 200 \$). Guillaume fait un rappel des critères d'évaluation et rappelle que c'est le CA de la Fédé qui fera l'analyse des demandes et qui déterminera les montants alloués. La date limite pour soumettre le formulaire est le 9 mai 2025 et les récipiendaires seront dévoilés lors de l'AGE du 3 juin 2025. Toute l'information sera disponible dans la prochaine infolettre qui sera acheminée cette semaine.

9. Questions des membres

- Question 1 : S'il n'y a pas d'espace pour faire une activité (exemple organiser un méchoui) dans une coop, est-ce qu'on peut se joindre à une autre coop? Oui, c'est même encouragé.
- Question 2 : Est-ce qu'il y a un comité écologique à la Fédé? Pas comme tel, mais on tente de trouver un angle pour attirer les gens dans les ateliers à ce sujet. La coopérative des Cantons de l'Est est carboneutre, et on est allé chercher des subventions pour faire les calculs pour que toutes les coops deviennent carboneutres.
- Question 3: Si deux coops se mettent ensemble pour une activité, est-ce que les deux pourront obtenir un montant du Fonds de soutien aux événements? Il sera possible d'en tenir compte, cette décision relèvera du comité d'évaluation qui est le CA.
- Question 4 : Est-ce que la Fédé sensibilise les nouveaux arrivants aux coops? Oui, on a reçu du Service d'aide aux néo-canadiens (SANC) un guide. On a une membre coop maintenant qui travaille à l'organisme SANC et on va tenter de développer plus de liens. Le Café Baobab et l'Accorderie sont aussi des bons réseaux. Toutefois, il peut y avoir des difficultés au début car les gens ont beaucoup à apprendre en arrivant dans leur nouveau milieu de vie.
- Question 5 : Qui est la personne qui travaille aux néo-canadiens : elle s'appelle Lucie

10. Prix de présence

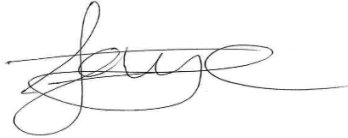
Les personnes suivantes ont gagné les prix de présence :

- Lise Grégoire (Grand Portage)
- Annie Fréchette (Rive Gauche)
- Isabelle Roy (Desormeaux)
- Hélène Drolet (Havre des pins)
- Gina Dussault (Grand Portage)
- Muriel Bittar (Corvée)

11. Levée de l'assemblée

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu de lever l'assemblée à 20h45.

Signé à Sherbrooke, le 6 octobre 2025



Gnilane Faye, secrétaire d'assemblée

Adopté le : _____

Christyne Lavoie, présidente



FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE L'ESTRIE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE L'ESTRIE TENUE LE MARDI le 3 juin 2025 À 18H30, AU CAFÉ BAOBAB, 1551 RUE DUNANT, SHERBROOKE.

Étaient présents :

Membres de la Fédération

**Brunante
Cantons de l'Est**

Gaston Michaud, Marie-Jeanne Neider (ZOOM)
Réjean Caron, Suzy Gippert, Carole Lacourse, Christyne
Lavoie, Alyssia Mino Roy, Madeleine Savoie, Lucie
Sirois, Sylvie Trudeau, Abila Tougan, Mario Chouinard
(ZOOM), Mélanie Demers (ZOOM), Johanna Wilderink
(ZOOM)

**Grand Portage
Habitat 2025
Haubans
Havre des Pins**

Gina Dussault, Lise Grégoire, Lucie Lapierre (ZOOM)
Annie Lamontagne
Ginette King
Claudette Bellehumeur (ZOOM), Francine Bergeron
(ZOOM), Marylène Parenteau (ZOOM), Anne Quessy
(ZOOM)

**Jardin des sages
Montagne
Moulin des Cèdres
Passerelle
Petit Quartier
Rive Gauche**

Nicole Gagnon (ZOOM)
Jacques Blain, Yannick Drolet
Guylaine Breton (ZOOM)
Lynda Lebreux, Réjean Raîche, Diane St-Onge
Marie-Josée Martel, Dominique Vaillancourt
Carole Auger, Chantal Bérubé, Réjean Daoust, Ginette
Landelle, France Perreault, Murielle Dépault (ZOOM),
Anny Fréchette (ZOOM)

Ruisseau Weedon

Lucien L. Larochelle

Employés de la Fédération

Roxanne Bourgault	Chargée de projets
Gnilane Faye	Secrétaire-réceptionniste
Suzanne Gallagher	Intervenante en soutien communautaire
Elyse Lagueux	Agente de mobilisation en soutien communautaire

Anne-Marie Nadeau	Coordonnatrice à la formation et vie associative
Stéphanie Roy	Directrice des services
Mokhtar Saada	Directeur du service de la rénovation
Guillaume Brien	Directeur général
Cécile Pépin	Adjointe administrative
Isabelle Perron	Formation
Jeremy Pearman	Intervenant en soutien communautaire
Lynne Tucker (ZOOM)	Adjointe administrative

ORDRE DU JOUR

1. Accueil des participants et mot de la présidente (5 min.)
2. Élection à la présidence et au secrétariat d'assemblée (2 min.)
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (3 min.)
4. Dernières nouvelles du mouvement (30 min.)
5. Proposition de la CQCH pour l'événement d'orientation prévue en octobre 2025 (15 min.)
6. Pièce de théâtre d'intervention créée par et pour les membres de coops (45 min.)
 - a. Reflet de plusieurs situations vécues en coops
 - b. Participation
 - c. Intimidation sociale
7. Bons coups coops (15 min.)
8. Dévoilement des récipiendaires du fond des événements coops (15 min.)
9. Questions des membres (15 min.)
10. Prix de présence (10 min.)
11. Levée de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1. Accueil des participants et mot de la présidente

Début de l'assemblée à 18h35. Monsieur Guillaume Brien, directeur général de la FCHE, souhaite la bienvenue à nos membres, et accueille Christyne Lavoie, présidente du conseil d'administration, qui souhaite à son tour la bienvenue aux participants.

2. Élection à la présidence et au secrétariat d'assemblée

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu de nommer Serge Vaillancourt et Gnilane Faye respectivement comme président et secrétaire d'assemblée.

Proposée par Gina Dussault (Grand Portage)

Appuyée par Marie-André Choquette (La Relance)

Adoptée à l'unanimité

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposée par Lucien Larochelle (Ruisseau Weedon)

Appuyée par Pierrick Dupuy (Rive Gauche)

Adoptée à l'unanimité

4. Dernières nouvelles du mouvement

Monsieur Guillaume présente les dernières nouvelles du mouvement en 10 points :

10. Plusieurs conférences de presse avec Concertation Logement Sherbrooke

- Une table de concertation a été organisée à Sherbrooke au nom de Concertation Logement Sherbrooke (CLS) qui a pour objet de réunir tous les acteurs du développement social.

9. Portrait du logement à Sherbrooke et bientôt pour toute la région!

- Un bilan portrait à Sherbrooke;
- État des lieux, tout le portrait.

8. La médiation citoyenne coop se déploie à travers le Québec :

- La médiation se déploie toujours à travers le Québec;
- La ligne du bon voisinage : un service de médiation mis en place pour faciliter le dialogue entre voisins.

7. L'accorderie et le Baobab : des succès fondés et appuyés par vous et la Fédération

- L'accorderie et le Baobab constituent un modèle de réussite, ce qui est le résultat d'un effort collectif et de beaucoup d'entraide dans les coops;
- L'accorderie et le Baobab ont réussi en financement pour plusieurs années.

6. Nouvelle Fédération à Montréal dans l'approche suivante:

Un ancrage avec ses membres

- Une nouvelle fédération a vu le jour à Montréal sous notre modèle de fédération;
- Les plus solides de toutes les entreprises sont les coops de nos fédérations. En Estrie la Fédération est près de ses membres, et garder cet ancrage est essentiel.

5. 50 ans pour la Coopérative d'habitation des Cantons de l'Est

- Une coopérative qui bâtit un monde meilleur avec ses réalisations et son implication dans la Fédération. Une fête sera organisée à l'honneur de la Coopérative d'habitation des Cantons de l'Est pour souligner ses 50 ans et célébrer en même temps l'année des coopératives.

4. Grand Sommet sur l'économie sociale : Déclaration sur le logement

- Le Grand Sommet sur l'économie sociale 2025 à Montréal, tenu les 14 et 15 mai, a abordé l'accès au logement comme l'une de ses thématiques clés, soulignant le rôle essentiel de l'économie sociale dans la construction d'un Québec plus résilient et inclusif. Bien que le sommet ait lancé une déclaration générale pour l'ensemble de l'économie sociale, il n'a pas émis une déclaration spécifique uniquement sur le logement. Toutefois des organisations comme les coopératives d'habitation et les organismes du secteur ont soulevé des propositions et des besoins concernant l'abordabilité et le logement hors marché.

3. Prochain Congrès d'orientation en octobre 2025

- Le prochain congrès d'orientation aura lieu du 3 au 5 octobre 2025 à l'hôtel Sheraton de Laval. Un rabais de 200\$ était offert sur le forfait choisi avec réservation avant le 25 mars 2025. Guillaume incite à nouveau les membres des coopératives à aller s'inscrire en grand nombre.

2. Fêtes des coopératives : samedi 5 juillet 2025

- L'ONU a proclamé 2025 comme l'année des coopératives. À cet effet une fête sera organisée le 5 juillet prochain et on profitera de l'occasion pour aussi célébrer les 50 ans de la Coopérative d'habitation des Cantons de l'Est.

1. Le départ prochain de votre humble coopérant : Guillaume Brien

- Guillaume Brien se présente aux élections municipales de novembre 2025 pour devenir maire de Sherbrooke. Il présente Mokhtar Saada, directeur du service de la rénovation, comme son remplaçant à la direction générale de la Fédération. Ce dernier sera appuyé par Stéphanie Roy, directrice des services, et Fannie Pelletier-Beaudry, directrice du développement.

5. Proposition de la CQCH pour l'événement d'orientation prévu en octobre 2025

Un mouvement fort et engagé pour mettre fin à la crise du logement.

La proposition suivante sera présentée par la CQCH aux membres présents lors de leur AGE le 5 octobre prochain pour discussion et possiblement l'adoption.

- *CONSIDÉRANT que la CQCH veut se joindre aux autres regroupements pour faire le nécessaire pour augmenter le pourcentage de logements communautaires et sociaux de manière à atteindre 20% en dehors du marché privé régulier ;*
- *CONSIDÉRANT le parcours du mouvement depuis 50 ans pour créer des logements communautaires et une panoplie d'outils pour un vivre ensemble ;*
- *CONSIDÉRANT la volonté des coopératives d'habitation de poursuivre l'aventure et de faire accroître le mouvement ;*

- *CONSIDÉRANT la capacité de développement des coopératives d'habitation et le levier économique mutuel de 3,5 G \$;*
- *CONSIDÉRANT l'offre de services des fédérations et de la CQCH pour la consolidation de notre parc immobilier coopératif ;*
- *CONSIDÉRANT la variété de moyens pour les coopératives d'habitation de s'impliquer dans un mouvement fort et engagé pour mettre fin à la crise du logement ;*

On demandera qu'il soit résolu que chaque coopérative d'habitation s'engage concrètement dans l'expansion du mouvement en évitant toutes pertes d'unités et en bâtissant de nouveaux logements coopératifs à l'aide des actifs et de toutes les ressources mises à leur disposition.

6. Pièce de théâtre d'intervention créée par et pour les membres de coops

Catherine Larouche, directrice de l'Accorderie et du Baobab, invite les comédiens à prendre place. Des courtes pièces théâtrales ont été réalisées par différents membres des coopératives pour sensibiliser sur les situations qui se passent en coopérative. Après chaque séance jouée, Catherine invite les participants à réfléchir sur la situation présentée et à répondre comment ils réagiraient face à une telle situation.

Les trois thèmes abordés sont :

- a. Reflet de plusieurs situations vécues en coops
- b. Participation
- c. Intimidation sociale

Les acteurs sont tous des membres des coops, plus des personnes qui viennent de l'extérieur, tous des passionnés du théâtre. Yan Fournier est le metteur en scène des pièces théâtrales et le compositeur.

Les acteurs ont interpellé en partie sur comment prendre soin de la vie privée des gens qui s'impliquent ou qui portent plusieurs chapeaux dans leurs coopératives et sur comment bien vivre ensemble.

7. Bons coups coops

Le président a souligné plusieurs réalisations et distinctions récentes au sein du mouvement coopératif :

Félicitations à Mathieu, artiste local qui a créé deux tableaux que la Fédé offre aux récipiendaires de bons coups coops. Son talent est souligné.

Christyne Lavoie, présidente de la Coopérative des Cantons de l'Est, accepte un prix au nom de la coopérative. Elle présente les bons coups de celle-ci, notamment la réalisation de 429 logements répartis dans 66 immeubles à Sherbrooke au fil des années. Elle

évoque également la fête d'été organisée pour célébrer le 50e anniversaire de la coopérative ainsi que l'année internationale des coopératives.

Serge Vaillancourt a remis un tableau à Monsieur Guillaume Brien, directeur général de la FCHE et du GRT, en guise de reconnaissance pour son parcours hors pairs.

Il a aussi reçu plusieurs distinctions au cours des six derniers mois :

- a. L'obtention de l'Ordre du Mérite Coopératif, 3e degré, en octobre 2024.
- b. La reconnaissance en tant que Personnalité de l'année 2024 en entrepreneuriat local.
- c. Le prix de Professionnalisme reconnu par ses pairs en développement coopératif 2025.
- d. Enfin, il a été honoré lors de l'Assemblée nationale en janvier 2025.

7. Dévoilement des récipiendaires du fonds des événements coops

Guillaume Brien présente les différents critères employés pour l'évaluation des projets proposés. Les onze (11) bénéficiaires reçoivent des chèques correspondant aux sommes allouées pour les événements qu'ils ont proposés dans le contexte du fonds destiné aux événements coopératifs de 2025.

- Coopérative l'Ancre de la Rive Gauche
 - Montant : 50\$
 - Activité : épluchette au mois d'août 2025
- La Brunante coop pour aînés de Valcourt
 - Montant : 100\$
 - Activité : épluchette pour échanger et souligner les bons coups en présence des élus, dernière semaine du mois d'août ou 1^{ère} de septembre 2025
- Les Enfants Terribles
 - Montant : 150\$
 - Activité : sensibilisation environnementale (tri des matières recyclables) suivi d'un Potluck et Talent Show en septembre 2025
- La Fontaine (Lac Mégantic)
 - Montant : 200\$
 - Activité : un 5 à 7 pour souligner les 25 ans de la Phase 1 de la coop et reconnaissance de l'implication des membres et nombre d'années locataires en septembre 2025.
- La Corvée (St-Camille)
 - Montant : 200\$
 - Activité : souligner le 25^e anniversaire de la coop, les bons coups des membres avec les résidents du quartier et en présence des élus, députés et médias le 21 septembre 2025

- La coopérative Desormeaux
 - Montant : 200\$
 - Activité : souligner la phase 3, BBQ, hot-dogs, épluchette, jeux gonflables en août 2025
- La coopérative Mont et Vallée (La Patrie)
 - Montant : 300\$
 - Activité : fête de village/ souligner l'année coop en ruralité
- Le Ruisseau de Weedon
 - Montant : 300\$
 - Activité : fête d'un jour pour souligner l'année des coops avec BBQ et épluchette à l'été 2025
- La Passerelle
 - Montant : 300\$
 - Activité : souligner l'année des coops et portes ouvertes au courant de l'été 2025
- La Grande Vie
 - Montant : 300\$
 - Activité : méchoui à la fin août 2025 pour inaugurer la phase II sous un chapiteau et souligner l'attitude positive de plusieurs personnes durant les travaux.
- Les Cantons de l'EST : Rue Brooks
 - Montant : 400\$
 - Activité : fête pour le 50^e anniversaire et année internationale des coops le 5 juillet 2025.

8. Questions des membres

Question : Le moratoire est-il levé à Sherbrooke?

Réponse : Oui le moratoire a été levé et plus de 123 nouvelles unités à travers 3 projets sont prévus, mais pas encore en construction.

9. Prix de présence

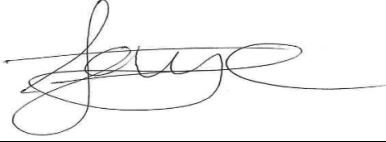
Les personnes suivantes ont gagné les prix de présence :

- Marie-Josée Martel : Petit quartier
- Alyssia Mino-Roy : les Cantons de l'Est
- Stéphane Jacques : les Cantons de l'Est
- Carole Lacourse : les Cantons de l'Est
- Ginette Landelle : la Rive Gauche
- Réjean Caron : les Cantons de l'est

10. Levée de l'assemblée

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu de lever l'assemblée à 20h47.

Signé à Sherbrooke, le 6 octobre 2025



Gnilane Faye, secrétaire d'assemblée

Adopté le : _____

Christyne Lavoie, présidente

PROPOSITION D'AUGMENTER LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU 1^{ER} JUILLET 2026



CONSIDÉRANT que la hausse de la contribution annuelle est un pouvoir de l'assemblée générale;

CONSIDÉRANT que la contribution a été indexée en 2025

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir la qualité des services offerts en gardant l'expertise et en suivant les orientations stratégiques qui sont identifiées par l'assemblée;

CONSIDÉRANT que les dépenses d'exploitation de la Fédération connaissent annuellement une augmentation au moins équivalente à l'indice des prix à la consommation (IPC);

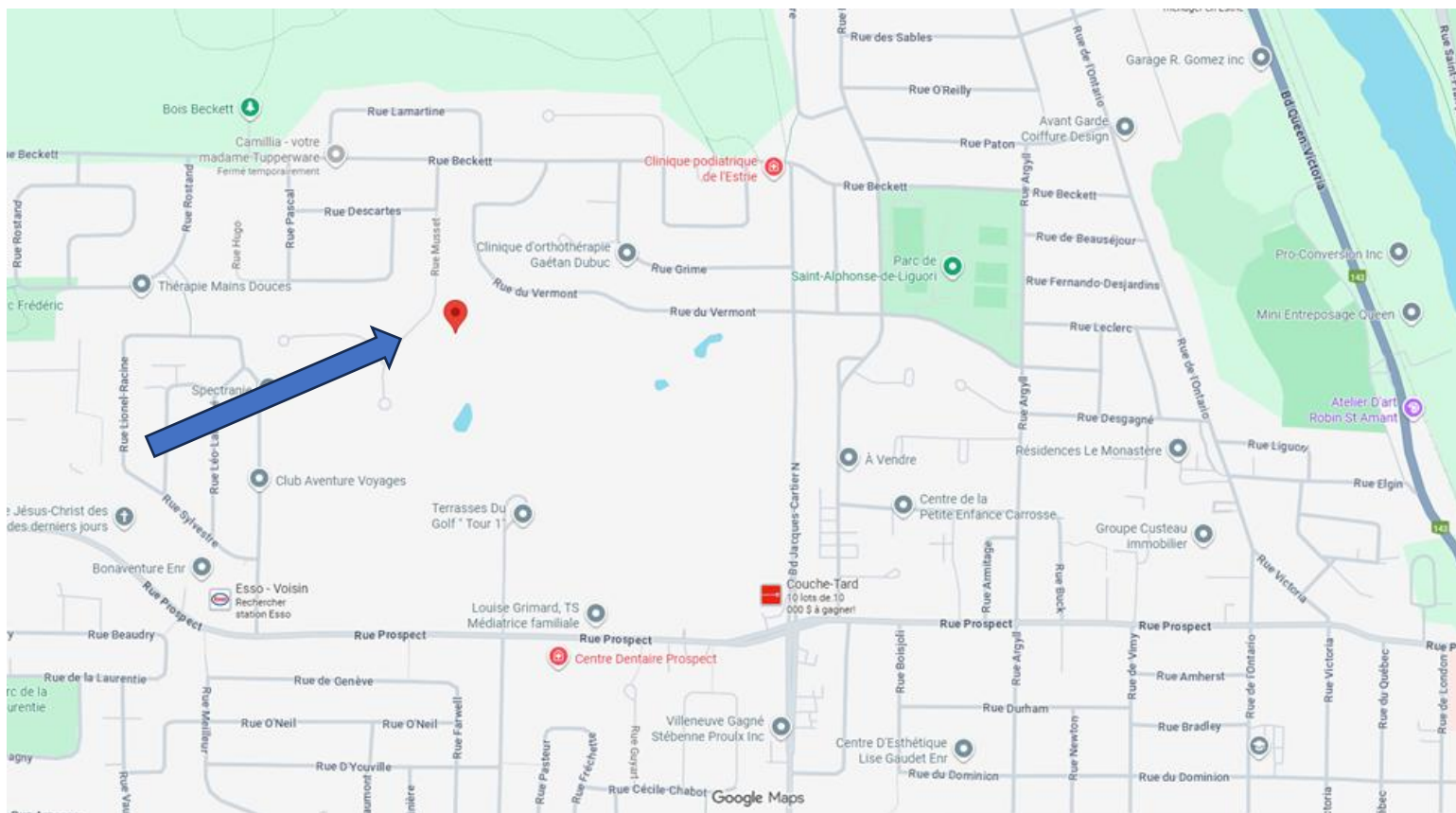
CONSIDÉRANT l'augmentation des actions et des services concrets et gratuits qui demandent un apport financier supplémentaire (support aux aînés, promotion du bon voisinage, support aux gestionnaires, support aux coops face à la fin des conventions, etc.);

Il est proposé d'augmenter la contribution annuelle selon l'indice des prix à la consommation de 2025 (maximum de 3%) et de l'appliquer à partir du 1^{er} juillet 2026.

Club de golf de Sherbrooke

1000, rue Musset

Sherbrooke



Notre mission

Regrouper, représenter et desservir
les coopératives d'habitation de l'Estrie
dans le respect des valeurs et des principes coopératifs

Nos valeurs coopératives

Prise en charge ❖ Démocratie ❖ Équité ❖ Égalité
Responsabilité personnelle et mutuelle ❖ Entraide et solidarité
Honnêteté ❖ Transparence ❖ Responsabilité sociale ❖ Altruisme

Nos principes coopératifs

Adhésion libre et volontaire ❖ Pouvoir démocratique exercé
par les membres ❖ Participation économique des membres
❖ Autonomie et indépendance ❖ Éducation, formation et
information ❖ Coopération entre les coopératives
❖ Engagement envers la communauté



FÉDÉRATION DES
COOPÉRATIVES D'HABITATION
DE L'ESTRIE